

impac

• octobre 2016
CPPAP : 0715 S 07535
numéro

169

• 2,50 €

FILIÈRE LIVRE / PAGE 13

**Le livre, un espace
de liberté**

REPORTAGE / PAGE 18

**Paris Normandie en danger, les
salariés dessinent leur avenir**

PROTECTION SOCIALE / PAGE 26

**Au commencement,
la vision d'une société
juste et solidaire**

PAGE 6 > **GRAND FORMAT**

LOI TRAVAIL: ET MAINTENANT? BILAN ET PERSPECTIVES



impac /169/ sommaire



6/11



18/20



21



31

HOMMAGE pages **4-5**

Disparition de Marc Peyrade

GRAND FORMAT - LOI TRAVAIL pages **6-11**

Loi travail, le sens d'une lutte **6-7**

Et maintenant, quelles perspectives? **8-11**

PORTAGE page **12**

Convention collective -
Porte ouverte pour le portage

FILIÈRE LIVRE page **13**

Le livre, un espace de liberté

L'ACTU... EN BREF pages **14-17**

URGENCE pages **18-20**

Paris Normandie en danger, les salariés
dessinent leur avenir **18-19**

Historique **20**

L'ÉVÈNEMENT page **21**

Assises des métiers de l'imprimerie -
Imposons nos choix d'avenir!

CHAPELLE-DARBLAY pages **22-23**

Les PAP CHAP et leur machine 3

TPE pages **24-25**

Élections TPE, une campagne active **24**

Les salariés des TPE, ça me parle! **25**

PROTECTION SOCIALE pages **26-30**

Sécurité sociale. Au commencement, la vision
d'une société juste et solidaire **26-28**

L'alliance pro, c'est quoi? **29-30**

SOLIDARITÉ page **31**

Les campeurs de la solidarité

HOMMAGE pages **32-33**

Georges Séguy, un syndicaliste au service
de tout le salariat

BILLET D'HUMEUR (MAUVAISE) page **34**

Quand l'audiovisuel ne tourne pas rond



impac n°169 - octobre 2016 - CPPAP 0715 S 07535

Le journal des travailleurs des industries du livre du papier et de la communication CGT

Directeur de la publication : Patrick Bauret

Ont participé à ce numéro : Samira Cheurfi, Mario Ciona, Alain Guinot, Yvon Huet, Pascal Lefèbre, Catherine Miguet, Philippe Moitry, Jean-François Ropert, Franck Sailliot, Gérard Sénécal, / Correction : Philippe Zirn / Coordination : Pascal Le Boulch, Jacques Dimet / Maquette, direction artistique : Frédéric Joffre / Photos : FILPAC CGT, Fotolia, D.R.

FILPAC CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93154 Montreuil Cedex - FILPAC@FILPAC CGT.fr - www.FILPAC CGT.fr - Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.



Donnons de l'ampleur à la solidarité

 PATRICK BAURET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

La période est marquée par la surenchère d'idées populistes, réactionnaires et fascistes qui trouvent écho dans notre société au bord de l'implosion générale. Est-il possible qu'un maire fasse toute une campagne médiatique dans sa ville contre les réfugiés fuyant les massacres de la guerre et la misère, sans que le préfet local, garant des lois de la République, donc du droit d'asile, ne puisse interdire pareille ignominie de cet élu local ? Ce maire, avide de médiatisation et empli de haine, surfant sur la vague fasciste, traite des hommes, des femmes et des enfants comme il ne traiterait pas son animal domestique. Déshumaniser les femmes et les hommes pour mieux en justifier l'exclusion, la torture, l'asservissement, cela nous rappelle – soixante-quinze ans après le massacre des 27 de Châteaubriant et de toutes celles et tout ceux qui ont suivi dans les camps de la mort – des idéologies que l'on pensait à jamais vaincues. Une fois de plus, cette stigmatisation scandaleuse utilise les ressorts nauséabonds du fascisme en pointant du doigt le faible, celle ou celui qui subit la crise, les guerres initiées pour les profits des multinationales avides de pétrole, de gaz et de matières premières à moindre prix. Leur campagne de haine et de violence atteint de telles proportions dans notre société que la peur de l'autre et le repli sur soi n'épargnent aucune couche de la population et fragilisent y compris les valeurs piliers de notre syndicalisme : la solidarité et la fraternité entre toutes et tous.



L'intitulé de notre dernier congrès est plus que jamais d'actualité : « Rassembler pour revendiquer, construire la solidarité, choisir son camp, vaincre l'austérité. »



Ici, des camarades luttent pour l'emploi et contre la destruction de leur outil de travail et ne reçoivent plus que de la compassion.

Là, tout un syndicat se bat contre le licenciement d'un délégué et les élans de solidarité ne sont pas toujours à la hauteur de l'enjeu.

L'intitulé de notre dernier congrès est plus que jamais d'actualité : « Rassembler pour revendiquer, construire la solidarité, choisir son camp, vaincre l'austérité. »

Si nous avons tous ensemble, comme bien d'autres, réussi à rassembler et revendiquer dans de larges mobilisations contre la loi travail et pour un code du travail digne du XXI^e siècle, reste à le démontrer maintenant contre toutes les attaques actuelles et à venir du patronat au niveau national, comme à celui de nos branches, des groupes et des entreprises.

Choisir son camp, sans aucun doute les syndicats de notre fédération l'ont choisi ! C'est celui de la lutte pour le progrès social et une société de paix et de justice sociale, en travaillant au quotidien

la dimension de la double besogne de notre syndicalisme : celle des revendications immédiates en réponse aux besoins des travailleurs en même temps que cette visée émancipatrice du salariat et de toute exploitation de l'homme.

« Construire la solidarité », c'est certainement sur ce point que l'effort le plus intense de notre syndicalisme reste à produire malgré cette crise qui frappe l'ensemble du monde du travail et pousse à la recherche de solutions individualistes.

Il nous reste encore du chemin à parcourir et des points de convergence à trouver. La solidarité se construit patiemment et volontairement, en tenant compte des « spécificités » de chacun, et en faisant fi de son petit « pré carré » personnel.

Bien sûr, cela demande de prendre un peu de « hauteur » et de penser différemment.

Elle ne se décrète pas d'en haut à grand renfort de communication, elle se travaille concrètement sur le terrain dans les équipes syndicales, au sein des collectifs de travail.

Ensemble, rassemblés dans ce combat social intense, retrouvons le chemin de nouvelles fraternités et faisons vivre la solidarité comme une arme essentielle contre les populismes et leur société libérale. ●



MARC PEYRADE, un ami, un camarade

 COMMUNIQUÉ DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA FILPAC CGT

Notre fédération est de nouveau endeuillée en cette année 2016. C'est avec stupeur que nous avons appris le décès, le vendredi 26 août, de notre ancien secrétaire général, Marc Peyrade.

Hormis la dimension politique exceptionnelle que Marc possédait, c'est surtout son humanité et son humilité que les camarades de la

Fédération garderont comme souvenir de lui.

Dès son arrivée à la Fédération, Marc a apporté un souffle nouveau et porteur d'espoir au sein de la FILPAC alors qu'elle était malmenée par la succession des restructurations qui déjà frappaient durement les salariés de nos industries.

Refusant de sombrer dans un fatalisme mortifère et de se résigner au diktat du libéralisme, Marc a entraîné l'ensemble de notre fédération sur les voies d'un combat social sans concession et sans compromission.

Au 7^e Congrès fédéral, avec le « Parti pris de l'avenir », Marc Peyrade place notre fédération et ses syndicats au cœur d'un syndicalisme de transformation sociale.

Analysant les transformations profondes en cours dans le salariat de l'information et de la communication, il contribua à bousculer les corporatismes historiques et n'a eu de cesse de travailler à de nouvelles conquêtes syndicales et au rassemblement de tous les travailleurs de nos champs professionnels, quels que soient leurs catégories professionnelles ou leurs statuts.

Dès notre 6^e Congrès en 2006, il décide d'inscrire les thèmes suivants à notre document d'orientation : « Nouveaux espoirs, nouveaux espaces, nouvelles conquêtes ». Marc donne ainsi le ton de son futur mandat et incarnera cette nouvelle impulsion donnée à notre organisation syndicale.

Toutes et tous les militants de notre fédération apprennent alors à connaître et à apprécier celui qui incarnait déjà la mutation d'un de ses plus anciens syndicats, la Chambre syndicale typographique parisienne, en un syndicat ouvert à tous les salariés de l'information et de la communication : Info'Com-CGT !

Au 7^e Congrès fédéral, avec le « Parti Pris de l'avenir », Marc place notre fédération et ses syndicats au cœur d'un syndicalisme de transformation sociale. Cette orientation ambitieuse place notre fédération en première ligne d'un syndicalisme de classe qui, en se nourrissant des différents mouvements sociaux et avec une volonté farouche de ne rien lâcher, appelle de ses vœux un changement de société radical, n'hésitant pas pour cela à remettre en cause et à bousculer tous les « codes » existants. Présent dans toutes les luttes, Marc incarna jusqu'à la fin ce syndicalisme engagé en résistance contre toutes les formes du capitalisme sauvage et d'oppression politique.

Notre fédération et ses syndicats viennent de perdre un camarade et un dirigeant d'exception qui restera dans les mémoires et dont l'action irriguera pour longtemps un syndicalisme dont nous sommes fiers de porter les couleurs.

Nous n'oublierons pas non plus ces moments de franche rigolade, de fraternité et de chaleur humaine ainsi que ses rires et ses sourires si communicatifs. Nos pensées vont bien sûr en premier lieu à sa femme Catherine, sa fille Victoria et son fils Julien ainsi qu'à toute sa famille et à l'ensemble de ses amis. Elles vont aussi en direction de ses camarades et amis de son syndicat Info'Com-CGT.

Montreuil, 4 septembre 2016. ●

 **JACQUES DIMET**
Ancien rédacteur en chef à l'Humanité

Un mot. Un seul. Chaleureux. C'est la première pensée qui me vient à l'esprit quand je pense à Marc. Un homme chaleureux, un ami, un camarade. Il tenait toujours porte ouverte, jamais lassé de débattre et de vouloir convaincre. Il était attentif et à l'écoute. Il avait ses arguments, ses idées, qu'il défendait pied à pied, mais toujours avec l'ambition de convaincre et non d'imposer. Depuis plus de vingt ans nous entretenions cette relation politico-syndicale qui s'est transformée au fil des ans en véritable amitié. La première rencontre fut à l'occasion d'une « table ronde » dans le bureau de la direction de l'Humanité. Il représentait les typos et nous faisons état des changements que nous voulions apporter au modèle de fabrication de l'Humanité et de l'Humanité Dimanche, la « montée » des ouvriers du Livre sur les plateaux de rédaction et ce que cela impliquait non seulement dans l'organisation du travail, mais dans l'évolution et la complémentarité des métiers. Nous partagions la même recherche. Je retiendrai ces dernières années sa volonté de sortir des corporatismes et de mêler la réflexion – et l'activité syndicale – au changement nécessaire de la société, sa volonté d'intervenir sur des champs où, parfois, le syndicalisme a du mal à intervenir. Donner à comprendre, pour agir au mieux, c'était, me semble-t-il, le fond de son action militante. ●

MESSAGES

De nombreux messages sont parvenus suite au décès de Marc, ceux, naturellement des syndicats de la FILPAC, mais aussi notamment de Philippe Martinez, Michel Muller, de IndustriAll, du SNJ CGT, de la FNIC CGT, de l'UNI Graphique et Emballage, d'UNI Europa, de l'UGICT CGT, de la FTM, de la Secafi, de Comédiance et Audience Créative, de Fiequimetal CGTP (Portugal), de Pierre Laurent (PCF), de UNI Global union, de l'Avenir social, de la Fédération des services publics, de la FAPT, de l'Humanité, de Libération.

L'ensemble des messages est sur le site de la FILPAC : http://www.filpac.cgt.fr/spip.php?article10986&var_recherche=marc%20peyrade ///



Fédération des travailleurs
des industries du livre,
du papier et de la communication CGT

30 ans
1986/2016
filpac cgt

**TRENTÉ ANS DE LUTTES SYNDICALES POUR
LE LIVRE, LE PAPIER ET LA COMMUNICATION
MONTREUIL / 8 décembre 2016
DÉBATS, RENCONTRES
EXPOSITION du 6 au 23 décembre 2016**

www.FILPAC CGT.fr

Design graphique : Frédéric Joffre / Photos : EULPAC CGT D.R. / FILPAC CGT 2016

Après des mois de contestations, la loi travail définitivement adoptée par le Parlement

Tagger 51 Twitter Partager 0 LinkedIn Partager 1

En Irak de Mos

À LA UN

LOI TRAVAIL LE SENS D'UNE LUTTE

Bien qu'adoptée et promulguée, la loi El Khomri va se heurter à la réalité des entreprises. Rien n'est encore définitivement gagné pour le gouvernement et le MEDEF, comme l'a montré la dernière mobilisation nationale du 15 septembre.

JACQUES DIMET

Le 8 août 2016 la loi travail (promulguée au *Journal officiel* le 9 août), présentée par la ministre Myriam El Khomri, mais concoctée directement par les services de Mignon – comme le rapporte l'ancien membre du cabinet de la ministre Pierre Jacquemain⁽¹⁾ –, était adoptée sans vote après trois utilisations du 49-3 par le gouvernement⁽²⁾.

Très majoritairement rejeté par les Français (et encore plus par les seuls salariés), le projet El Khomri-Valls-Hollande n'avait pas non plus de majorité parlementaire, ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat.

Ce passage en force a été dénoncé avec juste raison comme une marque d'autoritarisme de la part du gouvernement. Car, non seulement l'adoption de la loi se fait sans vote, mais aussi sans discussion. Le gouvernement Valls a, non seulement, foulé aux pieds la démocratie en refusant d'écouter l'opinion majoritaire du peuple, mais en plus il a privé les parlementaires de leurs droits. Ce mépris, tant vis-à-vis du salariat que des législateurs ne peut que faire monter le rejet de la politique dans notre pays. Le mouvement massif contre la loi n'a cependant pas été assez fort, dans ce premier temps, pour faire céder le gouvernement ni non plus pour inciter nombre de députés

Après des mois de contestations, la loi travail définitivement adoptée par le Parlement

Tagger 51 Twitter Partager 0 LinkedIn Partager 1

En Irak de Mos

À LA UN

de la majorité actuelle (fausse majorité à vrai dire) à aller jusqu'au bout de leur opposition à la loi en votant une censure et donc en obligeant le gouvernement à démissionner (et à ne pas permettre à la loi de se maintenir). Le pouvoir – et le MEDEF – ont en tout cas perdu la bataille de l'opinion malgré l'utilisation massive des médias.

La loi travail, qui a été promulguée, n'est pourtant pas encore appliquée, même si quelques patrons prennent les devants et veulent d'ores et déjà introduire dans leurs entreprises les reculs sociaux de la loi travail (cela a commencé sur les heures supplémentaires). Pour le moment, seuls trois décrets d'application et un arrêté ont été publiés (voir encadré).

Un agenda très politique

Les initiateurs de la loi travail ne se sont pas trompés de calendrier. En la mettant à l'ordre du jour à moins d'un an de la présidentielle, ils avaient l'objectif de brouiller un peu plus les pistes. D'abord, il s'agissait pour eux de faire vite, en usant de procédures accélérées, pour éviter que les mobilisations ou contestations ne s'étendent. Ensuite, profiter du début de fièvre électorale pour atténuer ces mobilisations.

Cette stratégie, bien que cogérée avec la CFDT, n'a pas pu être complètement menée à bien : les réactions ont été plus vives et plus massives que ce à quoi s'attendait le gouvernement. La CFDT, pour sa part, n'a pas réussi à rendre majoritaire le pôle réformiste qu'elle appelle de ses vœux.

La perspective de la présidentielle, les attentats terroristes, les guerres menées à l'extérieur par la France, l'état d'urgence et sa prolongation n'ont pas empêché la majorité des Français d'être hostile au projet de loi, et ce jusqu'au bout, et à des centaines de milliers de salariés de descendre dans la rue et de faire grève.

Les saccages perpétrés en marge des cortèges par des anonymes masqués, l'utilisation abusive et disproportionnée des forces de l'ordre, la violence, le confinement des manifestants, les menaces d'interdiction de défilers n'ont pu empêché l'expression majoritaire des salariés, même si elles ont pu affaiblir les rangs

TROIS DÉCRETS D'APPLICATION ONT ÉTÉ PUBLIÉS : le premier relatif à l'aide à la recherche du premier emploi (<http://bit.ly/2bj7euM>) le 9 août, le deuxième sur le compte personnel d'activité (<http://bit.ly/2eeMzZo>) le 14 octobre, le troisième sur la nouvelle procédure de restructuration des branches (<http://bit.ly/2enKc6t>) le 20 octobre.

L'échéancier (<http://bit.ly/2ccslul>) prévoit une grande quantité de décrets pour ce mois d'octobre et l'étalement des autres jusqu'en janvier 2017, tenant compte que des dispositions de l'article 39, III (qui porte sur la part des fonds affectés aux contrats de professionnalisation) ont été déclarées non conformes à la constitution par le Conseil constitutionnel. ///

des manifestants. Dans ce climat général marqué aussi par la montée du racisme et de la xénophobie, du repli sur soi, le pouvoir, utilisant toutes les ficelles, a joué sur la peur n'hésitant pas à amalgamer terroristes et manifestants et détournant l'objet même de l'état d'urgence en criminalisant l'action syndicale.

Les initiateurs de la loi Travail ne se sont pas trompés de calendrier. En la mettant à l'ordre du jour à moins d'un an de la présidentielle, ils avaient l'objectif de brouiller un peu plus les pistes.

Premier bilan

Le premier bilan que l'on peut tirer de ces mois de mobilisation, c'est que cette dernière s'est inscrite dans la durée, qu'elle a accentué la fracture entre le monde du travail et le gouvernement actuellement en place. Qu'elle a permis quelques reculs limités. L'unité syndicale, malgré le soutien affiché de la CFDT à cette loi (dont elle se vante même d'en avoir été l'initiatrice...) a tenu bon et s'est même élargie. Le cœur de l'intersyndicale (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, UNL et UNEF) a marché d'un même pas jusqu'au 15 septembre (date de la dernière grande journée de mobilisations et d'actions), mais la CFE-CGC, par la voix de sa nouvelle présidente, a plus que contesté la loi tandis que l'UNSA se montrait de plus en plus critique. Même la CGPME a fini par critiquer l'inversion de la hiérarchie des normes tandis que l'UPA s'y opposait frontalement. D'autres formes d'action, au delà du salariat, se sont développées,

notamment avec l'apparition et l'organisation des Nuits debout, dont la presse écrite et audiovisuelle a beaucoup parlé jusqu'au moment où elle n'en a plus rien dit alors que les rassemblements continuaient.

Un début de jonction a eu lieu entre ceux qui occupaient les places publiques et le mouvement syndical et social. Cela est naturellement prometteur pour l'avenir. Certes, la loi a été promulguée mais la lutte continuera pied à pied et notamment dans les entreprises. Les décrets d'application doivent s'égrener jusqu'au début de 2017, autant de mobilisations possibles en perspective.

L'exemple du CPE, promulgué sous Jacques Chirac et... abandonné par Jacques Chirac, montre que l'adoption aux forces de la loi ne signifie pas qu'elle s'appliquera. Dans ce climat social tendu, par la faute de l'intransigeance du gouvernement et du MEDEF, il n'est pas sûr du tout, si la mobilisation se poursuit, que le gouvernement ne tourne pas une fois de plus casaque, comme il l'a fait sur la constitutionnalisation de l'état d'urgence ou la déchéance de nationalité. Ce pouvoir ne comprend que le rapport de forces. À nous tous de le faire grandir du côté du monde du travail. ●

(1) Auteur du livre *Ils ont tué la gauche*, publié chez Fayard.

(2) L'article 49 alinéa 3 de la Constitution autorise le Premier ministre à engager la responsabilité de son gouvernement « sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la Sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session. »

LE PRÉCÉDENT DU CPE

En 2006 alors que Jacques Chirac était président de la République, Dominique de Villepin Premier ministre et Nicolas Sarkozy ministre de l'Intérieur, un vaste mouvement de protestation contre le Contrat première embauche mit des centaines de milliers de personnes dans la rue et permit, là aussi, une conjonction entre les mouvements de jeunesse et les syndicats. Ce contrat contribuait à précariser les jeunes salariés, tant en matière de contrats que de salaires. Votée, la loi ne fut pas appliquée, Jacques Chirac ayant demandé, après la promulgation de la loi, qu'une autre loi vienne en abroger certains éléments essentiels, et que le CPE ne soit pas appliqué. Le précédent vaut toujours pour aujourd'hui. ///

Et maintenant, quelles perspectives?

PASCAL LEFÈVRE

LES RAISONS DU COUP DE FORCE ANTI DÉMOCRATIQUE

À coups de 49-3, le patronat et son gouvernement viennent d'imposer au monde du travail une loi qui répond aux exigences d'un capitalisme mondialisé avide de profits accumulés, à l'origine des crises financières qui se succèdent à un rythme toujours plus rapide.

Cette loi, comme les précédentes appliquées dans les conditions similaires, sur les retraites, sur le temps de travail, sur les instances représentatives du personnel, sur l'indemnisation des privés d'emploi, sur les branches professionnelles, est synonyme de nouveaux reculs sociaux, au nom de la prétendue compétitivité donc de la baisse de la valeur travail. Ce mouvement rétrograde prend sa source dans la contre-réforme néolibérale impulsée sous les règnes respectifs de Thatcher et Reagan. Leur but était de libérer le monde capitaliste de la « contrainte publique » et des normes sociales par trop « protectrices » empêchant la libre circulation et l'accumulation du capital, pour le plus grand bonheur des actionnaires et rentiers milliardaires de la planète.

Qui veut faire croire et peut encore penser que la lutte des classes est dépassée ?

Certainement pas Warren Buffet, milliardaire américain, dont une des célèbres citations récentes en vante même les mérites : « *Tout va très bien pour les riches dans ce pays, nous n'avons jamais été aussi prospères. C'est une guerre de classes, et c'est ma classe qui est en train de gagner.* »

La construction européenne basée quasi uniquement autour des intérêts du « marché » impose à ses pays membres, au nom du dogme de la libre concurrence et non faussée, les mêmes réformes de destruction des garanties collectives et sociales.

Les lois Macron et El Khomri ne sont que les avatars des lois Renzi, Zapatero, Schröder et consorts infligées aux travailleurs de toute l'Europe.

Pour arriver à leurs fins, ces gouvernements n'ont pas hésité à utiliser la force et la violence contre celles et ceux qui manifestaient dans les rues d'Athènes comme de Madrid. Le gouvernement Valls a appliqué les mêmes méthodes de répression violente



“

Tout va très bien pour les riches dans ce pays (USA), nous n'avons jamais été aussi prospères. C'est une guerre de classes, et c'est ma classe qui est en train de gagner!

Le milliardaire Warren Buffet

”



par les forces de l'ordre des manifestants ainsi qu'une criminalisation de l'action syndicale rarement atteinte dans notre pays!

La dérive totalitaire des gouvernements européens, voire fascistes et populistes comme pour la Pologne ou la Hongrie, ne peut se comprendre que si elle se met en perspective des réponses libérales apportées à la crise du système capitaliste due à une financiarisation complète de l'ensemble des pans de l'économie et de la société.

Le nouveau paradigme sociétal, que patronat et gouvernements veulent imposer aux peuples, répond aux exigences, d'une part, des géants mondiaux de la « nouvelle économie » du numérique, pour qui les États et leur rôle régulateur et régalien sont dépassés et d'autre part aux capitalistes de l'économie industrielle datée du XIX^e et XX^e siècle en recherche d'issue aux crises systémiques dont la suraccumulation du capital en est la cause.

Tous se livrent une guerre économique, commerciale, dont la « guerre sociale », pour reprendre l'expression employée par Bernard Thibault dans son dernier ouvrage, est l'une des conséquences majeures d'un recul social pour l'ensemble des travailleurs de la planète.

UN NOUVEAU PARADIGME SOCIAL POUR UNE EXPLOITATION HUMAINE TOUJOURS PLUS INTENSIVE

Dans cette guerre que se livrent les oligopoles planétaires en tout genre, les États-continentaux à leur solde apportent leur contribution en

cassant les droits sociaux existants, les systèmes de protection sociale jusqu'à l'indemnisation des privés d'emplois pour créer le dumping social nécessaire à la victoire éphémère de ces hydres mondiales.

Faire baisser la valeur travail pour augmenter les chances de conquérir de nouvelles parts de marché, d'un gâteau au goût toujours plus amer pour les 99 % des citoyens de notre planète, voilà le crédo des dirigeants de l'Europe et des gouvernements des États membres. Jusqu'à cette contre-révolution libérale, les lois régulant les relations sociales, issues pour leur très grande majorité de luttes sociales, étaient plus en faveur du monde du travail, normatives et de régulation, indépendamment du champ professionnel dont la ou le salarié était issu.

Les nouvelles lois depuis 1982, synonymes d'un virage politique majeur vers l'austérité et la rigueur pour les salariés, n'ont cessé de déconstruire les conquêtes sociales acquises depuis 1936 et de déréguler et déhiérarchiser les normes sociales.

Il s'agit, dans le cadre d'un rapport de force qui s'inverse en faveur du capital, lié en partie à l'émergence d'un chômage de masse durable, d'offrir aux actionnaires sur un plateau d'argent un salariat aux droits toujours plus rabougris, au nom de l'inepte dogme de la baisse du « coût » du travail.

La place dès lors faite au syndicalisme et à l'action syndicale ne peut se concevoir pour les tenants du système que par l'existence d'un syndicalisme d'accompagnement et de renonciation à sa visée émancipatrice.

Ainsi, la nouvelle loi place par exemple le curseur de la négociation sur l'échange de la valeur du travail, le salaire, contre la possibilité de se maintenir dans l'emploi et d'éviter l'écueil de l'exclusion sociale.

Toute résistance sociale doit être brisée y compris par la répression des gens d'armes, la justice condamnant jusqu'à

Les nouvelles lois depuis 1982 (...) n'ont cessé de déconstruire les conquêtes sociales acquises depuis 1936 et de déréguler et déhiérarchiser les normes sociales.

l'emprisonnement ces résistantes et résistants à ce nouvel ordre antisocial. Leur nouveau paradigme des relations sociales exige un ersatz de syndicalisme abandonnant toutes visées transformatrices de la société pour se muter en un appendice patronal négociant les accompagnements des reculs sociaux.

Sans vouloir focaliser, mais le choix de la CFDT à son 48^e Congrès en juin 2014 d'abandonner dans ses statuts toute vision de transformation sociale pour lui substituer la négociation – « *la voie privilégiée pour dépasser les conflits et du dialogue social un moyen essentiel du développement économique et social* » – est la voie choisie pour s'adapter et devenir l'organisation de référence de ce nouveau paradigme.

Sa critique véhémement du mouvement social en cours contre la loi travail, contre les formes d'action, tentant de faire passer les organisations syndicales mobilisées pour passésistes, ne sont hélas, que la triste révélation d'un syndicalisme de contre-réforme libérale. Pas étonnant, dans ce contexte de division et d'opposition, que les prétendants de droite au Graal présidentiel surenchérisent contre la CGT, allant de la proposition d'interdiction du droit de grève jusqu'à la totale éviction de notre organisation des entreprises.

La logique qui sous-tend toutes les dernières lois relatives à la décentralisation de la négociation collective, plus communément à la remise en cause de la hiérarchie des normes, n'a qu'un but : celui d'orchestrer la régression des droits des salariés via une domestication des syndicats, en transmutant les militants en « partenaires sociaux » ! Resterait à négocier, outre les reculs sociaux successifs de baisse de salaire et d'augmentation du temps de travail contre d'hypothétiques maintiens dans l'emploi, quelques sujets « sociétaux » sans obligations à charge pour les patrons et droits opposables par les salariés.

La tolérance syndicale dans les pays de l'Union comme dans les entreprises est au prix de ce renoncement suicidaire. L'avènement prochain d'une nouvelle crise de la bulle financière mondiale à un niveau jamais atteint dans l'histoire économique renforce les tensions et l'hallali libéral contre le mouvement social. Raison majeure et vitale pour s'organiser, développer les résistances et amplifier la mobilisation sociale tous azimuts.



ORGANISER LA RÉSISTANCE ET L'OFFENSIVE SOCIALE : PERSPECTIVE DU COMBAT CONTRE LA LOI TRAVAIL, ET DES LOIS RÉGRESSIVES PASSÉES ET À VENIR !

1. Reprendre les chemins de la revendication :

La négociation est un droit des travailleurs et non celui du patronat. Son contenu est déterminé par ces derniers à partir des réponses à leurs besoins immédiats et aux visées transformatrices de la société pour s'émanciper de leur condition d'exploité.

Rappeler les fondamentaux qui fondent notre syndicalisme comme tant d'autres à travers la planète n'est pas vain, au regard de l'organisation des pseudo-négociations, prévues par la loi El Khomri, comme la loi Macron, qui vont d'ici peu, si ce n'est déjà fait, remplir les agendas des délégués dans les entreprises comme dans les branches professionnelles.

Ces négociations vont s'ajouter aux nombreuses réunions qui occupent les délégués en réunionite avec les représentants de la direction au détriment d'une activité syndicale de contact direct avec les salariés dans les ateliers, les plateaux de services, les agences, le terrain.

Depuis maintenant trop de temps, les revendications salariales, d'amélioration des conditions de travail, de réduction du temps de travail sont mises sous le boisseau au nom d'une santé économique des entreprises faussement chancelantes.

Reprendre le chemin de la revendication, c'est commencer par

Reprendre le chemin de la revendication, c'est commencer par réapprendre à bâtir avec les collègues, le cahier revendicatif.

réapprendre à bâtir, avec les collègues, le cahier revendicatif.

C'est balayer les obstacles idéologiques qui amènent au renoncement de la réclamation et des aspirations sociales. C'est reprendre confiance dans la force collective et la solidarité de l'atelier, du service, des collectifs de travail à imposer tout ou partie des revendications.

Il devient urgent de s'extraire de cette gangue de pseudo-négociations et de réunionites aigües qui institutionnalisent notre syndicalisme par sa base et qui étouffe à petit feu les plus militants d'entre nous.

Pas de Yakafouon, mais un recentrage de l'activité syndicale et militante autour de revendications comme l'augmentation immédiate des salaires de l'ordre de 10%, la réduction du temps de travail à 32 heures, l'embauche de jeunes en CDI, etc. en imposant ainsi autant de foyers de luttes pour le progrès social.

Notre combat contre la loi travail se déroule maintenant aussi dans les entreprises pour en empêcher sa mise en œuvre. La meilleure manière de mener ce combat est d'être à l'offensive sur le terrain revendicatif et de ne pas attendre l'agenda patronal des

négociations de renoncements sociaux. La mobilisation contre cette loi est plus que populaire. Notre organisation syndicale, en renouant avec sa culture de lutte, redevient attractive pour de nombreux travailleurs. Les rassembler pour mieux revendiquer, c'est l'autre défi de notre offensive sociale.

2. Cultiver notre jardin syndical !

L'augmentation de la précarité, l'éclatement du salariat sous de multiples statuts combinés à une chasse aux militants sont autant de facteurs qui contribuent au mieux à faire stagner le nombre de syndiqués, en réalité à le diminuer. S'ajoute à ces politiques régressives la destruction massive d'emplois et de capacités de production qui fait que les « bastions » historiques se vident peu à peu de leur forces vives. L'application de leur loi scélérate ne peut se combattre que si notre organisation syndicale se met à disposition des salariés là où ils et elles sont pour les aider. Les déserts syndicaux sont autant d'aubaine pour le patronat pour qu'il puisse mettre en œuvre sa régression sociale sans la moindre résistance. Pour paraphraser Henri Krasucki, cultiver notre jardin syndical devient une des priorités de notre syndicalisme, non seulement pour le pérenniser mais surtout pour augmenter son rapport de forces à tous les niveaux.

• **Ensemencer les déserts syndicaux** pour en faire de nouvelles oasis syndicales qui en se multipliant seront autant de points d'accueils pour les travailleurs et de ponts de solidarité indispensables au combat social.

Les partisans de la réforme du Code du travail, pour masquer leur dessein, avancent la problématique de sa complexité.

• **Prendre soin de nos organisations syndicales** en les enrichissant d'engrais de politique syndicale nécessaire à leur rayonnement et à leur déploiement, comme le développement de la formation syndicale, de la propagande syndicale, en veillant à la démocratie syndicale dans chacune de ses structures.

C'est à ces conditions que le plus grand nombre de salariés viendra renforcer le rapport de forces et la capacité de mobilisation du plus grand nombre. Il n'existe pas de génération spontanée « mouvementiste », ni de grand jour ou soir en fonction des lectures ! L'effort de conviction du plus grand nombre s'opère dans les usines, les ateliers, les services, les lieux de travail en général, mais aussi par un retour de notre organisation syndicale sur le terrain local, dans les quartiers, les cités en s'adressant à toutes et tous sans exclusive. Cet effort est plus que jamais indispensable à la conquête de nouveaux droits et permet de mieux résister aux attaques du patronat et de son servile exécutif. Le mouvement social a permis de regagner la confiance des salariés. Cela doit nous inciter à ouvrir en grand les portes de nos syndicats pour les y accueillir, favoriser le rajeunissement et la féminisation de notre organisation à tous les niveaux de responsabilité. Cette forte attente des travailleurs d'un syndicalisme de contestation par la mobilisation du plus grand nombre et de revendications répondant aux besoins sociaux et environnementaux conduit la CGT à maintenir ce cap et à tout mettre en œuvre pour faire grandir les luttes.

LA SOLIDARITÉ COMME CIMENT DE LA LUTTE

La guerre planétaire que se livrent les géants du CAC 40, du NASDAQ, de la City, de Moscou, de Pékin ou de Tokyo amène les États-continentaux à leur solde à des tensions, parfois militarisées, sans précédent. Basé sur la baisse de la valeur du travail au nom de la compétitivité, le dumping social mondialisé fait croître sur son lit de misère, une concurrence exacerbée entre travailleurs et les pousse dans les bras nauséabonds du repli nationaliste voire régionaliste. La montée dans toute l'Europe des partis populistes et fascistes, les bases

nationalistes du Brexit anglais ainsi que la campagne présidentielle immonde aux États-Unis d'un Trump galvanisé par les « faucons » va-t'-en-guerre sont des exemples de la triste illustration des conséquences des politiques libérales au service de cette guerre économique. Le droit d'asile est remis en cause, celles et ceux qui fuient les guerres et la barbarie des régimes, fanatiques ou pas, sont parqués et traités dans des conditions d'inhumanité insupportable. La stigmatisation de communautés devient courante dans les propos des prétendants au pouvoir. Les idées fascistes grandissant dans notre société sont un danger qu'il nous faut combattre ardemment sans céder le moindre pouce de terrain, la moindre concession idéologique et comme le chante Zebda « *Y'a pas d'arrangement !* ». Si l'histoire ne repasse jamais les plats, elle a toutefois une fâcheuse tendance à répéter les mêmes horreurs en période de crise du capitalisme. La réponse à cette mise en opposition entre peuples, citoyens, travailleurs se trouve dans notre capacité à construire et faire croître les solidarités à tous les niveaux de la société. Partout en Europe, et plus largement sur la planète, des luttes sociales d'ampleur ont lieu contre les politiques libérales destructrices des édifices sociaux et des services publics. Les résistances sociales sont nombreuses et trouvent écho, mais n'entraînent pas encore d'actions dépassant les frontières. Quelles qu'en soient les formes, elles mobilisent largement mais se heurtent à des pouvoirs supranationaux et à des violentes répressions. L'exemple de la lutte du peuple grec en est peut être l'exemple le plus marquant. Pour autant, le signal donné par sa lutte dans toute l'Europe a été suivi par celle des Indignés, puis de Podemos, des luttes sociales au Portugal, en Belgique, en Allemagne. Les luttes des uns nourrissent celles des autres, au point de commencer à inquiéter fortement l'establishment européen en quête récente d'une Europe un peu plus sociale... La construction de solidarités au niveau européen comme aux niveaux national et local se trouve dans la prise de conscience croissante d'un esprit de classe sociale par un monde du travail écrasé. Le combat contre la loi travail

a cristallisé à ce point cette conscience de classe renouvelée que les discours sur les sacrifices sociaux d'aujourd'hui pour d'hypothétiques jours meilleurs ne fonctionnent plus.

L'individualisme propre aux années 80-90 peut prendre fin avec une jeunesse que certains veulent sacrifier sur l'autel du profit. Les zadistes, les nuits debout et tous les mouvements communément appelés alter mondialistes sont autant de manifestations d'une volonté de changement de société identique bien souvent à celui porté par la CGT depuis son origine contre l'oppression et l'exploitation capitalistes. Le rassemblement de toutes ces énergies autour d'objectifs précis revendicatifs peut, s'il se réalise, permettre d'accroître encore plus le rapport de forces en faveur du monde du travail. La construction de solidarités doit devenir un automatisme de l'action collective et syndicale. Il ne suffit pas, encore une fois, de le décréter mais bien d'en systématiser le mécanisme à tous les niveaux de l'organisation. Encore trop souvent, des obstacles superficiels en notre sein empêchent cette solidarité de s'exercer, amenant l'incompréhension des uns et devenant un véritable repoussoir pour les futurs adhérents. Il est de notre responsabilité d'y mettre un terme ! Les solidarités ne se décrètent pas, elles se construisent et constituent un rempart contre l'exclusion, la xénophobie mais surtout une force collective que rien ne peut arrêter. Les perspectives du combat contre la loi travail nous amènent à mettre en œuvre un syndicalisme conquérant, accueillant, rassembleur et solidaire. Les orientations prises par les syndicats de la CGT lors du 51^e Congrès, et traduites dans les faits lors de cette mobilisation qui n'est pas terminée, sont autant d'atouts pour un mouvement social d'ampleur en capacité de transformer cette société pour une société de justice sociale, de paix et donc vers un monde meilleur. Le combat n'a jamais cessé et son prolongement ne dépend que de nous. « *Là où il y a une volonté, il y a un chemin* » disait un certain Lénine. ●

Convention collective du portage de presse **PORTE OUVERTE POUR LE PORTAGE**

 SAMIRA CHEURFI

Neuf ans après la signature d'une convention collective nationale pour l'activité du portage de presse à domicile (PQR), l'extension de cette convention collective à tous les salariés du portage de presse est devenue effective depuis le 14 juin. Mais il reste encore beaucoup à faire pour l'améliorer. Tout dépendra, là aussi, de la mobilisation des salariés.

Le mardi 24 juin 2007, après plusieurs années de négociations acharnées, la FILPAC avait obligé une partie des éditeurs de la presse quotidienne régionale (PQR) à signer une convention collective nationale pour l'activité du portage de presse à domicile, les forçant ainsi à donner un statut à ces travailleuses et travailleurs précaires indispensables à la diffusion de leurs titres. Depuis, la CGT n'a eu de cesse d'améliorer cette convention collective, bien insuffisante sur bien des points, et surtout d'en demander l'extension afin que tous les salariés du secteur puissent bénéficier des droits nouveaux que cette convention avait déjà apportés à certains salariés de la branche. Dès 2008, sous la pression de la FILPAC CGT, deux avenants étaient signés et venaient améliorer sensiblement le texte

initial. Le premier concernait le droit syndical et le second la formation professionnelle.

Le 28 mai 2014, un accord sur la durée du travail des porteurs de presse est venu améliorer les dispositions relatives à la durée du travail. Cet accord, définissant plus clairement les temps de travail devant être pris en compte obligatoirement pour la définition de la durée de référence des porteurs, a surtout introduit la notion d'opposabilité pour chaque salarié concerné en donnant à chacun la possibilité de faire respecter son temps de travail réel.

Les conditions de travail des VCP

Si l'extension de cette convention collective en juin 2016 a permis d'ouvrir de nouveaux droits pour de nombreux porteurs salariés, elle n'apporte malheureusement aucune réponse sur les conditions de travail et de rémunération

des vendeurs colporteurs de presse (VCP). En effet, même si ce statut est aujourd'hui complètement dévoyé par les patrons de presse, les VCP sont considérés comme des travailleurs indépendants et ne peuvent donc pas bénéficier des dispositions de cette convention collective.

Malgré ses nombreuses interventions auprès des pouvoirs publics, la FILPAC n'a toujours pas réussi à faire tomber ce statut qui permet aux éditeurs de presse de se soustraire à la norme conventionnelle et d'organiser du travail dissimulé. À cela vient s'ajouter une nouvelle source d'inquiétude sur le décompte et le contrôle du temps de travail des porteurs salariés : la loi El Khomri.

L'application de celle-ci laisserait la porte ouverte à de nouvelles pressions, par certains gros groupes de presse, sur leurs salariés les plus faibles, ceux et celles qui se trouvent déjà dans une grande précarité.

Malgré cette avancée primordiale pour les porteurs, la FILPAC se doit donc de continuer sa lutte contre le statut infâme de VCP, contre les velléités des groupes de presse de banaliser la précarité de leurs porteurs et surtout pour améliorer encore cette convention et l'étendre à tous les travailleurs du secteur afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes droits et des mêmes conditions de travail et de rémunération. ●

Les VCP sont considérés comme des travailleurs indépendants et ne peuvent donc pas bénéficier des dispositions de cette convention collective.



LE LIVRE, UN ESPACE DE LIBERTÉ

 YVON HUET

Le 4 octobre se sont tenues les rencontres interprofessionnelles autour du livre et de la lecture, à l'initiative de l'Association internationale des libraires francophones, auxquelles la FILPAC a participé⁽¹⁾.

Ces rencontres poursuivaient le travail engagé lors des journées d'étude de l'AILF des 27 et 28 septembre 2015.

La coordinatrice de l'AILF, Anne-Lise Schmitt, a présenté les quatre sujets porteurs de ces rencontres : la filière comme modèle économique ; le livre comme acteur de la démocratie et des politiques publiques ; le livre et la lecture au cœur de nos métiers ; le livre et son adaptation aux nouvelles technologies.

Des recommandations ont fait suite aux échanges entre les participants, qui servent de support collectif aux interventions de l'AILF auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des décideurs privés.

Quatre axes ont ainsi été relevés : le livre considéré comme espace de liberté au service de l'humain ; la lecture comme projet politique porté par la politique et la société civile pour que la lecture devienne un projet de société ; le livre comme compétence transversale à associer à d'autres secteurs comme le sport, le tourisme, la jeunesse et la ville avec les financements nécessaires ; la création d'une commission parlementaire sur une politique autour du livre et de la lecture avec une approche relevant des affaires culturelles, de l'éducation et de l'économie sociale et solidaire.

La formation, clé de voûte de la profession

Un souhait a été exprimé afin que les professionnels de la librairie soient considérés comme des animateurs de la culture et non comme des vendeurs rattachés uniquement à une activité de commerce, comme veut l'écrire le Syndicat de la librairie française (SLF) dans la convention collective de la librairie⁽²⁾. Ce souhait est particulièrement soutenu par la FILPAC CGT et le Syndicat CGT des libraires.

La FILPAC a également insisté sur l'importance d'inclure, dans les recommandations de l'AILF, un volet formation des professionnels de la librairie. La qualité des formations des professionnels de la librairie, gérants ou salariés, doit rester un des fondements incontournables du métier pour appuyer la dynamique d'une activité où la capacité d'animation culturelle détermine les conditions de son succès. ●

⁽¹⁾ Parmi les participants : l'UFISC (Union fédérale d'intervention des structures culturelles), l'AIIEI (Alliance internationale des éditeurs indépendants), Scolibris (Association des professionnels pour une édition solidaire), BSF (Bibliothèques sans frontières), Fédélima (Fédération des lieux de musiques actuelles). Pascal Le Boulch et Yvon Huet représentaient la FILPAC CGT.

⁽²⁾ <http://librairesfrancophones.org/>



Une des réunions sur la filière livre pour laquelle Marc Peyrade avait porté toute son attention.

LA RENCONTRE DE 2015

Elle avait réuni 65 participants, dont une délégation de la FILPAC CGT et des acteurs du livre exerçant en France et à l'étranger. « Il s'agissait pour l'AILF de revenir sur des questions fondamentales et transversales qui dépassent le simple niveau de la librairie et interpellent les acteurs de la société civile, quelle que soit leur place : l'importance de la lecture dans l'éducation, de la création littéraire dans la société, du rôle que jouent les acteurs de la chaîne du livre dans le monde. »

(Rapport d'activité 2015 de l'AILF). ///

LES ASSISES DU LIVRE

Au printemps prochain aura lieu le traditionnel **Salon du livre de Paris**. Ce sont 1 200 éditeurs présents, 4 700 séances de dédicace, 50 pays représentés et près de 200 000 visiteurs. Les libraires membres de l'AILF (70 librairies francophones dans le monde) se réuniront à cette occasion.

Dans la foulée de cette initiative la FILPAC CGT organisera des Assises du livre où toute la filière sera représentée dans sa diversité. ///

POLITIQUE / ÉCONOMIE / RELATIONS INTERNATIONALES / LEGISLATION / CULTURE / VIE QUOTIDIENNE / FISCALITÉ / SCIENCES ET TECHNIQUES / RELATIONS SOCIALES / MÉDIAS...

LICENCIEMENT

L'Alsace : ils ont viré Viry



La FILPAC, le SNJ et le SNJ CGT de l'Alsace demandent la levée du licenciement immédiat, sans préavis ni indemnités de rupture, d'**Arnaud Viry**, correspondant du journal depuis près d'un quart de siècle. Le journaliste a été licencié suite à un accrochage sans violence après qu'il a découvert sur son bulletin de salaires un manquement de 500 €. Pour les syndicats des DNA, ce licenciement intervient dans le contexte du rapprochement entre l'Alsace et DNA alors que la direction évoque des économies à réaliser sur les piges. ///

MÉMOIRE

ICI, ON NOIE DES ALGÉRIENS

Le 17 octobre 1961, en pleine guerre d'Algérie, des centaines d'Algériens qui participaient à une manifestation pacifique à Paris contre des dispositions spéciales instaurant un couvre-feu spécifique pour eux étaient tués par les forces de répression, alors dirigées par le préfet de police Maurice Papon, Roger Frey étant ministre de l'Intérieur. Des dizaines de manifestants furent jetés dans la Seine, d'autres emmenés dans des casernes de la région parisienne furent tabassés et parfois tués.

Un hommage a été rendu aux victimes des exactions policières et de la répression d'État dans de nombreuses municipalités de la région parisienne (notamment Gennevilliers, Saint-Denis) et au pont Saint-Michel, endroit symbolique où des corps furent, en 1961, jetés dans le fleuve. /// J.D



LES 8 DE GOODYEAR

GOODYEAR SOLIDARITÉ

Plus de quinze mille manifestants se sont rendus, les 19 et 20 octobre, à Amiens, pour exprimer dans la ville picarde leur solidarité sans faille aux 8 de Goodyear qu'un tribunal, en première instance, avait condamnés à de la prison ferme sous le prétexte d'une « séquestration » de cadres lors du conflit qui avait secoué l'usine. Les cadres eux-mêmes avaient retiré leur plainte et c'est le parquet (c'est-à-dire le représentant du ministère de la Justice, donc avec l'aval du gouvernement) qui avait décidé de continuer les poursuites. Des syndicalistes en prison, cela faisait longtemps que cela n'était plus envisagé, malgré le regain, dans la dernière période, de gardes à vue ou de convocations arbitraires. José Bové, dirigeant syndical de la Confédération paysanne, avait connu il y a quelques années les murs d'une cellule à Villeneuve-lès-Maguelone, pour avoir participé au « démontage » du McDo de Millau. Pour les Goodyear la mobilisation ne cesse pas. La FILPAC et ses syndicats, comme de nombreuses organisations de la CGT, étaient à Amiens, ainsi que de nombreux dirigeants politiques et syndicaux, venus affirmer leur solidarité à Mickaël Wamen et ses camarades. Cette fois, le procureur a été plus « modéré » ne requérant que de la prison avec sursis (mais vingt-quatre mois tout de même). Même si cela éloigne un peu l'incarcération (le tribunal n'est pas obligé de suivre les réquisitions), le fait même que nos camarades aient été poursuivis est profondément injuste et révoltant. La solidarité et l'action ne doivent donc pas s'arrêter. ///



Photo : M. Bénaïd

17 OCTOBRE 2016

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE



TOUS LES ÉVÉNEMENTS SUR
WWW.REFUSERLAMISERE.ORG/FRANCE



ATD-QUART MONDE

REFUS DE LA MISÈRE

À l'initiative d'ATD-Quart monde, le 17 octobre, s'est tenue la Journée du refus de la misère, centrée cette année sur les questions culturelles « *parce que l'accès au beau, à la pratique artistique et à toutes formes d'expressions [est fondamentale] pour permettre la rencontre et le partage dans la réciprocité entre personnes de différents milieux* ». L'association veut en finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté. Comme chaque année, la CGT s'est associée à cette journée. Dans un communiqué, elle a ainsi déclaré : « *sur tous les continents, des femmes et des hommes, des enfants et des jeunes, confrontés à la grande pauvreté, puisent dans le courage de ceux qui les ont précédés et inventent au jour le jour des gestes de paix. Des gestes de paix enracinés dans leur résistance à la misère et leur recherche de ne laisser personne derrière.* » ///

(www.atd-quartmonde.fr).

POLITIQUE / ÉCONOMIE / RELATIONS INTERNATIONALES / LEGISLATION / CULTURE / VIE QUOTIDIENNE / FISCALITÉ / SCIENCES ET TECHNIQUES / RELATIONS SOCIALES / MÉDIAS...

INTERNATIONAL

Pologne, recul du gouvernement nationalo-conservateur

N'en déplaise à certains de nos gouvernants, la rue peut changer les choses. Exemple significatif : la Pologne où le courant le plus extrémiste du gouvernement nationalo-conservateur a dû reculer. Plusieurs députés du parti conservateur PiS (Droit et justice) avaient présenté un projet de loi interdisant totalement l'IVG. Le gouvernement avait donné son feu vert. Si cette loi avait été adoptée, elle aurait été la plus contraignante d'Europe. Mais les femmes polonaises se sont mobilisées en masse, en organisant une journée d'action. Un appel à la grève des femmes dans les entreprises avait été lancé et plus de cent mille manifestantes avaient défilé à Varsovie le 6 octobre. Des manifestations de solidarité avaient été organisées également dans plusieurs pays européens. Finalement, le gouvernement a cédé à la mobilisation et le Parlement a rejeté le projet de loi. La CGT s'est félicitée de cette victoire des femmes polonaises et *« continuera à s'investir dans toutes les initiatives de solidarité auprès des femmes polonaises, dans leur lutte pour obtenir une évolution de leur législation, l'une des plus régressives d'Europe, n'autorisant l'IVG que dans un nombre de cas très limité »*. ///

ÉCONOMIE

AVEC LES WALLONS, CONTRE LE CETA

Les Wallons sont à l'honneur. À force de traiter de haut les peuples et de négliger la démocratie, la Commission européenne et les 28 finissent par s'emmêler les pinceaux. La Wallonie a ainsi refusé d'accepter le traité de libre



échange avec le Canada, le CETA, que Bruxelles et Ottawa voulaient imposer. La Belgique, comme on le sait, est un État fédéral avec une structure très particulière. Le pays se compose de six entités : l'État fédéral, la région wallonne, la communauté française (fédération Wallonie-Bruxelles), la région flamande, la région de Bruxelles-Capitale, la communauté germanophone. En plus du gouvernement fédéral (à parité Wallons/Flamands), il y a trois gouvernements régionaux (Wallonie, Flandre, Bruxelles-Capitale). Les Wallons ont décidé de faire vivre la démocratie et de regarder dans le détail l'accord qu'on leur soumettait, tout en indiquant qu'il y avait beaucoup à revoir. C'est sur le principe même du respect de la démocratie et du temps laissé aux parlementaires pour bien étudier un texte qui engage l'avenir des Européens et des peuples que la Wallonie s'est engagée dans le refus de donner son accord à la va-vite.

Les pressions n'ont pas cessé depuis sur le gouvernement wallon et sur le Parlement, notamment de la part du Premier ministre français, Manuel Valls, qui a indiqué qu'il allait convaincre les Wallons... (comme s'il n'avait pas assez de boulot pour convaincre en France, déjà...)

Pour leur part, la CGT, la CSN (Confédération des syndicats nationaux - Canada) et la FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec) ont publié un communiqué commun à propos de la « déclaration interprétative » qui adoucirait le texte du traité (réflexion au passage, si on a besoin de l'adoucir, c'est peut-être qu'il n'est tout simplement pas bon...) Or, notent les trois organisations syndicales « la portée juridique de ce texte n'est pas supérieure au contenu de l'accord lui-même qui continue à prévaloir ».

Les organisations syndicales contestent avec force l'ICS (Investment Court Systems), le tribunal que le traité veut mettre sur pied pour « arbitrer » les conflits entre les entreprises et les États. Le traité prévoit notamment de libéraliser les services alors que les syndicats « n'ont eu de cesse de demander l'exclusion pure et simple [du champ du traité] des services publics actuels et futurs. » ///

APPEL DE BERLIN



Berlin, 21 octobre 2016

Devant la gravité de la situation sociale en Europe, la montée des populismes et des fascismes, la situation intolérable faite aux réfugiés fuyant guerres et massacres de populations civiles, les responsables des syndicats des travailleurs graphiques en Europe ont décidé de lancer cet appel à l'ensemble du monde du travail à partir de Berlin, ville riche en symboles historiques.

La volonté des peuples meurtris suite aux horreurs et sauvageries commises durant les différents conflits en Europe a initialement inspiré la construction européenne dans le but de créer un espace de paix durable et de bien-être. Force est de constater qu'aujourd'hui ce noble objectif est dévoyé par l'application violente d'une politique libérale, au service des lobbys patronaux, qui détruit les conquêtes sociales de ces dernières décennies.

La mise en œuvre de cette politique d'austérité et de rigueur, imposée à l'ensemble des citoyens et des travailleurs en Europe, crée une précarité de travail et de vie dans l'ensemble des pays membres. La pauvreté augmente dans quasi tous les pays européens, le précaire et le chômage ne cessent de progresser. Les délégués présents ont constaté que ces politiques libérales remettaient en cause, dans tous les États membres, les droits sociaux des travailleurs, les conventions collectives et le principe même du dialogue social.

La détresse des populations et le manque de perspective d'une alternative aux politiques libérales font le lit des partis xénophobes et populistes qui se retrouvent aux portes du pouvoir dans un certain nombre d'États. Le repli nationaliste devient une rhétorique des discours de haine relayés massivement dans les médias jusqu'à conduire à la sortie de pays comme le Royaume-Uni, voire la Grèce, de la construction européenne. Les gouvernements d'Europe poursuivent leur fuite en avant libérale et pour tenter de rester en place reprennent, pour certains, les thèses nauséabondes du fascisme en refusant aux femmes, aux enfants et aux hommes de tous âges qui fuient les massacres dans leur pays, le droit d'asile et une terre d'accueil digne de ce nom. Le camp de Calais entre la Grande-Bretagne et la France en est l'affligeante illustration. Vingt-sept ans après la chute d'un mur à Berlin qui séparait les peuples en



Le 27 septembre, Patrick Bauret, secrétaire général de la FILPAC et Pascal Lefèbvre, secrétaire fédéral ont été reçus au siège d'UNI Global à Nyon où ils ont rencontré Philip Jennings, secrétaire général, Christy Hoffman, secrétaire générale adjointe et Javier Carles, responsable du secteur Graphique et Emballage.

deux camps, des murs se bâtissent dans toute l'Europe comme autant de barrières à l'humanité et aux droits de l'homme et défigurent l'esprit de liberté et de paix qui anime les peuples de notre continent.

Nous, syndicats de travailleurs des secteurs graphiques, de l'emballage et de l'édition en Europe lançons l'appel de Berlin par lequel :

- nous enjoignons l'ensemble des travailleurs à s'organiser dans les syndicats afin de se donner les moyens d'inverser le rapport de forces pour imposer une autre Europe, celle des peuples plutôt que celle des affaires et des banques ;
 - nous exigeons que la gouvernance européenne repose sur une réelle démocratie et non sur une délégation à un Conseil et à une Commission qui prennent des décisions indépendamment des choix des citoyens ;
 - nous exigeons la mise en place d'urgence d'un cadre social européen empêchant tout dumping et mise en concurrence entre travailleurs, respectant des normes sociales de haut niveau et amenant à l'égalité de traitement entre toutes et tous ;
 - nous déclarons faire du combat contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'homophobie et toutes les exclusions, un axe majeur de nos activités ;
 - nous exigeons que soient accueillis avec dignité et respect, celles et ceux qui fuient les massacres et la pauvreté dans leur pays.
- Profondément internationaliste, le syndicalisme porte dans ses gènes les valeurs de solidarité et de fraternité entre les travailleurs de tous pays, les hommes et les femmes de toutes origines, de toutes confessions, de toutes philosophies politiques, à l'exception du fascisme et de ses avatars populistes.

Les syndicats affiliés à UNI Europa Graphical & Packaging. ///

INTERNATIONAL

La guerre et les réfugiés

La guerre n'a pas dit son dernier mot. Alors que la trêve – unilatéralement décidée par l'armée syrienne et les Russes – n'a pas été reconduite à Alep en Syrie, la coalition dirigée par les Américains a lancé une offensive contre la ville de Mossoul, en Irak, aux mains de l'organisation État islamique (Daesh de son acronyme arabe). Les organisations humanitaires s'attendent à de nouveaux départs de réfugiés. Ces hommes, ces femmes et leurs familles y fuient la guerre et la mort. Des millions de réfugiés sont déjà présent dans les pays limitrophes de la Syrie. Ceux qui arrivent jusque chez nous doivent être accueillis dans la dignité et aidés. /// J.D





PARIS NORMANDIE EN DANGER

LES SALARIÉS DESSINENT LEUR AVENIR

20 septembre 2016. Le SILPAC CGT appelle le personnel à la mobilisation face au danger qui guette Paris Normandie et ses emplois. En effet, après un PSE concernant plus de 30 salariés, un plan équivalent de départs est prévu par la direction de l'entreprise. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En présentant un projet de reprise coopérative par les salariés (SCIC), le syndicat a déjà fait bouger les lignes.

 YVON HUËT

La méthode est connue et la perspective claire. La direction de l'entreprise licencie « pour sauver l'entreprise et ses emplois » au point que ses missions ne puissent plus être assurées et que Pôle Emploi ne soit plus que le seul avenir possible pour les quelque 216 salariés de Paris Normandie. Les représentants du personnel, à l'initiative du SILPAC CGT, ont donc convié les salariés à une assemblée générale le 27 septembre pour leur présenter un contre-projet à cette perspective catastrophique, à savoir la reprise des actifs

de l'entreprise par une société coopérative d'intérêt collectif comme le prévoit la loi dans ce genre de situation. 80 salariés ont répondu à cette convocation et nombre de ceux qui étaient absents pour diverses raisons ont été informés d'un accord unanime des salariés présents à cette stratégie de la responsabilité qui a été présentée le 29 septembre au tribunal de commerce de Rouen.

Une volonté unanime de ne pas se laisser faire

Véronique Christole, secrétaire du comité d'entreprise, est très optimiste : « Cette assemblée générale a été constructive. Preuve en est la réaction de la direction qui en connaît parfaitement le contenu. Les salariés n'ont rien à cacher, bien au contraire. Ils sont prêts à se battre pour la pérennité de l'entreprise et ses emplois ! Certains points ont d'ailleurs déjà été entendus et la direction insiste pour une rencontre rapide avec notre organisation syndicale. »

Steve Beneteau, délégué syndical CGT, de poursuivre : « Un plan de départs vo-



Toutes les compétences et les idées sont disponibles et motivées pour permettre au projet de SCIC de faire aboutir une solution concrète et pérenne pour l'avenir de l'entreprise et ses emplois.

Steve Beneteau, délégué syndical CGT



Les équipes de Paris Normandie en AG.



À gauche, Steve Beneteau (délégué syndical),
Véronique Christole (secrétaire du CE).

Photos : Y. Huet

lontaines de 31 personnes n'est pas neutre. La proposition récente d'un deuxième « tir » avec encore 31 personnes en favorisant la sous-traitance met en danger la sortie de nos titres.

Nous avons donc informé le tribunal qu'après une assemblée générale du personnel SNIC-RNP, les salariés ont décidé de travailler sur un projet de SCIC. Toutes les compétences et les idées sont disponibles et motivées pour permettre au projet de SCIC de faire aboutir une solution concrète et pérenne pour l'avenir de l'entreprise et ses emplois. »

Quatre mois décisifs pour gagner la bataille de l'emploi

Le personnel de Paris Normandie a du pain sur la planche. Défendre un projet de SCIC ou de reprise de l'entreprise par un patron fiable pour envisager l'avenir avec confiance obligera autant la vigilance que la mobilisation. En effet, d'un côté il faudra affiner le projet de reprise en privilégiant l'emploi et, de l'autre, alerter les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les associations et les lecteurs du journal pour déjouer le piège des marchands de sable. Pour cela, le SILPAC CGT, avec le soutien de toutes les organisations de la FILPAC CGT, en relation avec les syndicats de journalistes, ne manquera pas d'assumer toutes ses responsabilités, dans un contexte sulfureux où le poids de la crise économique et sociale nécessite une mobilisation de tous les instants. ●



La parole aux salariés

Maxime Berger, 37 ans
Électromécanicien

« Une société coopérative d'intérêt collectif n'a rien d'utopique ! »



« Je suis délégué du personnel et représentant salarié au CHSCT. Je suis particulièrement motivé à défendre la proposition du syndicat. En effet, l'expérience prouve que ce n'est pas par des PSE que l'entreprise peut s'en sortir. L'emploi est plus précieux que l'argent et les solutions pour le garantir doivent être prioritaires.

Dans le contexte que nous vivons, nous ne pensons pas que ce sont des arrêts de travail à répétition qui permettront de changer la donne, bien au contraire. Si l'arme de la grève doit être utilisée, ce ne sera qu'en dernière instance, quand toutes les autres solutions auront été explorées. En attendant, notre proposition de reprise coopérative que permettrait une SCIC n'a rien d'utopique. Elle peut être LA solution, plus fiable certainement qu'une énième reprise par un groupe financier indifférent au sort des salariés comme on a pu le constater dans de nombreux cas dans la presse. Pour nous, c'est à la fois une arme de pression constructive pour l'avenir et une possibilité qu'il faut prendre au sérieux. »

HISTORIQUE

IL ÉTAIT UNE FOIS...



À la libération, le *Journal de Rouen*, collaborateur de l'occupant, est liquidé pour faire place dès 1944 au journal *Normandie* puis *Paris Normandie*, sous la houlette d'une équipe de 36 administrateurs nommés par la Résistance. Pierre René Wolf préside à la destinée du journal qui affirme son indépendance avant d'être racheté par le groupe Hersant en 1970, transformé en groupe Hersant Media en 2006. En juillet 2012, le quotidien est racheté par les journalistes Xavier Ellie et Denis Huertas. Depuis 2014, Xavier Ellie dirige la SNIC (Société normande d'information et de communication), société éditrice de *Paris Normandie*, du *Havre Presse*, du *Havre Libre*, du *Progrès de Fécamp*, de *Liberté Dimanche*, du *Havre Dimanche*, d'*Eure Dimanche* et de *Normandie Dimanche*.

À la croisée des chemins

Les heures de gloire de *Paris Normandie* se sont arrêtées en fait en 2005, lorsqu'un plan de restructuration drastique a été imposé par le groupe Hersant avec l'abandon de plusieurs rédactions locales, notamment à Pont-Audemer, aux Andelys et à Verneuil-sur-Avre. Depuis, les méthodes employées par Xavier Ellie pour essayer de renverser les choses n'ont pas fondamentalement changé la donne. Preuve en est aujourd'hui la situation d'un journal qui se trouve à la croisée des chemins, condamné soit à disparaître, soit à reprendre les couleurs d'une information digne de ce nom et ouverte à toutes les générations du lectorat de Normandie. Aujourd'hui, le journal est tiré, toutes éditions comprises, à 70 000 exemplaires la semaine, 90 000 le samedi et 25 000 le dimanche. ///

La parole aux salariés

Cyril Thibouville, 48 ans
Infographiste

« Nous voulons être écoutés ! »



« Pour sauver l'entreprise, je suis pour la démarche coopérative. C'est la seule solution saine pour permettre la relance du journal et empêcher les licenciements. Certains peuvent être inquiets certes, mais qu'avons-nous à perdre face à la liquidation qui nous guette ? En même temps, la refonte du journal est urgente.

Pour cela, nous avons plein d'idées dans notre musette pour intéresser les nouvelles générations au journal et nous ne pouvons pas les mettre en pratique parce que nous ne sommes pas écoutés. Pour cela, nous avons aussi besoin d'une formation continue à la hauteur de l'enjeu. La performance au niveau de la démarche numérique est incontournable. Nous voulons relever le défi d'une information qui s'adresse à toutes les générations. La renaissance, pas un enterrement de première classe. C'est ce qui nous mobilise aujourd'hui ! »

Dorothée Brimont, 33 ans
Journaliste reporter image

« Le journal a besoin de respirer ! »



« Je suis, certes, sceptique quant à la possibilité de reprise de l'entreprise par les salariés, mais je pense que c'est une bonne idée pour peser sur les négociations. Je pense qu'il faut faire table rase du passé et mettre en scène des idées nouvelles pour promouvoir le journal.

La formule actuelle est obsolète et il est grand temps de la changer en écoutant les salariés de l'entreprise qui, à eux tous, sont disponibles, par leur compétence.

Ce journal a besoin de respirer. Il faut donc laisser un maximum de liberté d'expression notamment aux journalistes et infographistes dans leur travail. En même temps, il faut décloisonner les fonctions tout en unissant les efforts. C'est à ce prix que le journal peut être sauvé. »

Philippe Tiec, 55 ans
Cadre rotativateur

« Il faut qu'il se passe quelque chose de fort ! »



« Nous avons à disposition, depuis mai 2015, une nouvelle rotative performante tant en qualité qu'en rapidité, plus motivante à manipuler pour les imprimeurs. Nous pouvons faire des numéros tout quadri sans problème.

Donc, à ce niveau, rien ne justifierait une remise en cause du tirage papier du journal, notamment en cas de changement de formule, ce que nous souhaitons tous ardemment.

Paris Normandie a une histoire pleine de rebondissements.

Nous avons connu le groupe Hersant et les patrons qui ont suivi. Je ne pense pas que c'est avec ce genre de dirigeant que *Paris Normandie* aura un avenir. Ce sera avant tout grâce à ses lecteurs et à ses salariés.

Encore faut-il qu'il se passe quelque chose de fort. Je soutiens la démarche du syndicat dont le but est de mettre en avant les véritables acteurs de la vie du journal. Après trente et un ans de service dans l'entreprise, je ne veux pas la voir fermer. L'information vaut mieux que cela. »

ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE Imposons nos choix d'avenir!

 PASCAL LEFÈVRE

Le 7 décembre sont organisées à Montreuil les premières assises syndicales des métiers de l'imprimerie avec le soutien financier du Fonds social européen. De quoi s'agit-il exactement ?

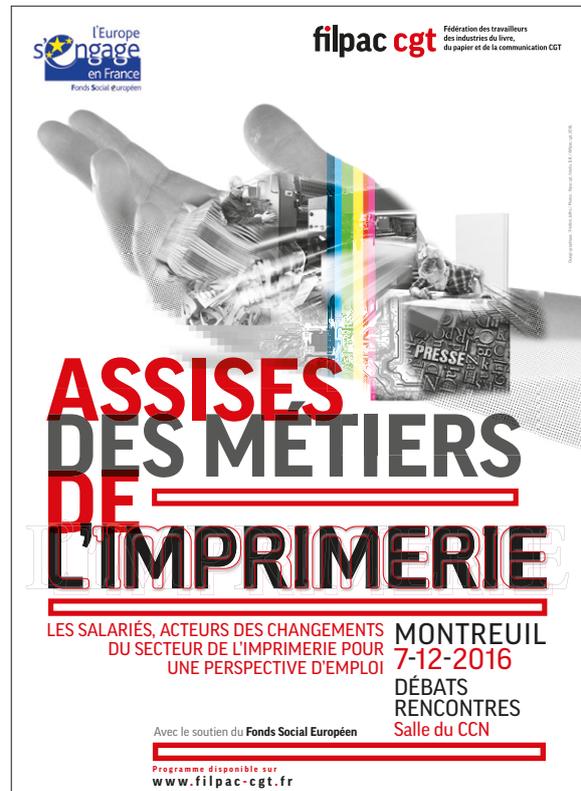
Face aux restructurations continues et majeures du secteur de l'imprimerie de presse et de laur, la direction fédérale en 2014 décide de mener une réflexion avec l'ensemble des équipes syndicales concernées pour anticiper ces évolutions et, par là même, imposer d'autres choix stratégiques aux entreprises que cette casse continue de notre industrie et son cortège de destructions d'emplois.

Si certains se sont résignés à cette situation au nom d'une prétendue substitution du papier par le numérique, nous considérons que le choix fait par les marketeurs-éditeurs dans cette course suicidaire au profit du Net n'a rien d'inéluctable. À l'exemple des prévisions des « éditeurs » de PQN qui tablent sur une baisse de 50 % des volumes imprimés d'ici à 2020, qui dans les faits relèvent plus d'un choix stratégique que d'une fatalité endogène à l'information papier.

Il ne s'agit en fait que d'un choix effectué sur d'hypothétiques rentabilités à deux chiffres et l'espérance d'atteindre une infime partie des profits colossaux générés par les géants du Net. Ils nous parlent d'audience quand nous leur parlons d'information de qualité, de marque et marketing quand nous nous préoccupons du pluralisme des idées, de monétisation de clics quand nous voulons l'accès de tous les citoyens à l'information imprimée, de surcapacité quand nous voulons des investissements pour l'avenir, etc.

Le choix se pose : accompagner cette descente aux enfers ou construire une alternative et la revendiquer pour une société démocratique et de culture dont l'information pluraliste produite par des salariés à statut est un des éléments fondamentaux. Il ne s'agit pas de nier le numérique comme une technologie qui bouscule les équilibres entre médias mais, tout comme la télé et la radio n'ont pas tué l'imprimé, la complémentarité numérique et imprimé reste à définir et les salariés ont un rôle essentiel à jouer. Que l'impression se fasse dans une convention collective ou une autre, les questions de stratégies et d'alternatives se posent avec la même acuité. Ce projet FSE nous permet d'aborder aussi la question des évolutions technologiques qui impactent nos métiers, notamment la montée en puissance des nouvelles presses numériques dans le secteur de la presse hebdomadaire régionale et sa possible extension à d'autres formes de presse et d'autres supports imprimés. Ou encore le web to print qui devient une évolution devenue de plus en plus incontournable comme service au client.

Le propre de notre fédération a toujours été d'anticiper les évolutions technologiques pour en appréhender les conséquences sur l'emploi, les qualifications, la formation



l'Europe songage en France Fonds Social Européen

filpac cgt Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication CGT

ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

LES SALARIÉS, ACTEURS DES CHANGEMENTS DU SECTEUR DE L'IMPRIMERIE POUR UNE PERSPECTIVE D'EMPLOI

MONTREUIL 7-12-2016

DÉBATS RENCONTRES Salle du CCN

Avec le soutien du Fonds Social Européen

Programme disponible sur www.filpac-cgt.fr

professionnelle, les conditions de travail, et à partir de cette analyse syndicale de bâtir des socles sociaux de haut niveau et de l'imposer au patronat. Reprendre ce chemin revendicatif en anticipant les évolutions plutôt que de les subir est plus que jamais d'actualité. Ce sera aussi l'un des thèmes des débats du 7 décembre.

Pour mener à bien ce travail syndical, la FILPAC a fait appel au financement du Fonds social européen (FSE) qui a permis et permet de réunir et travailler régulièrement en groupe de travail dans le cadre du groupe de travail impression, les assemblées de militants sectoriels...

Pour appréhender au mieux l'entière de cette problématique, des représentants de syndicats graphiques européens participeront à cette initiative, à l'exemple de UNITE, de Verdi, de Syndicom entre autres, pour témoigner de la manière dont ils abordent aussi cette restructuration majeure de l'industrie graphique et la façon dont ils y font face. Il s'agit bien d'une journée exceptionnelle où se confronteront aux revendications et réflexions de syndicalistes celles de chercheurs, d'économistes, d'experts provenant des observatoires des métiers de la presse et des industries graphiques, d'écoles de formation graphique et de représentants d'éditeurs comme de responsables d'imprimerie.

L'issue de ces assises permettra à la FILPAC et à ses syndicats d'élaborer un socle revendicatif conforme aux attentes des salariés et des collectifs syndicaux reposant sur de réelles alternatives aux stratégies actuelles des directions d'entreprises, tant dans le secteur éditorial que dans celui de l'imprimerie pour donner un réel avenir aux métiers graphiques. ●

LES «PAP CHAP» ET LEUR PM3 : LA MACHINE 3 EST-ELLE EN TRAIN DE MOURIR ?



Avec les compliments
d'UPM

Une première évidence : à part les soutiens historiques, et ce depuis plus de trente ans, des maires communistes de Grand-Couronne, d'Oissel et de Saint-Étienne du Rouvray, tous les autres partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, ont totalement oublié et abandonné les « PAP CHAP » ainsi que toute l'industrie papetière.

 GÉRARD SÉNÉCAL

Une fois encore, nous ne pouvons que constater que ces « politiques » n'ont fait que nous manipuler dans le seul but d'étouffer la colère des salariés. Trimballés de rendez-vous inutiles en réunions stériles, nous avons pu constater leur totale impuissance à nous aider, par manque de moyens d'action sans doute mais le plus souvent par manque de volonté politique !

Parlons d'écologie et de développement durable par exemple

Un investissement de seulement 50 mil-

Nous pensons que Chapelle paie aujourd'hui la lutte qui a duré plus d'un an, lutte qui a obligé UPM à faire de nombreuses concessions.

lions d'euros aurait suffi pour transformer l'activité actuelle en production intensive de papier kraft, produit utile et écologique qui permettrait de remplacer les sacs plastique devenus indésirables. Pour cela, il aurait fallu un peu plus de courage et de volonté politique pour la préservation de notre industrie régionale et de nos emplois. Car, en sauvant ces emplois, c'est tout d'abord la qualité de vie d'hommes et de femmes qui est préservée, mais c'est également toute l'économie de la région qui est maintenue ! Les 150 emplois, ou plus, qui auraient été sauvés auraient impliqué trois fois plus d'emplois induits.

La pérennité du site... mais pour le capital

Malheureusement, le patron d'UPM a été plus fort que le président Hollande et sa bande, plus fort que les deux présidents de région Normandie qui se sont succédé et, à quelques mois d'une échéance politique majeure, les salariés cherchent désespérément vers qui se tourner pour faire fonctionner notre pays, sauver notre industrie et nos emplois.

Ces questions préoccupent évidemment beaucoup plus les salariés de Chapelle-Darblay et leurs proches que les apparitions furtives de quelques burkinis sur nos plages.

Des rumeurs font état de la « mise à mort » prochaine de la machine 3 et de son démontage. Nous ne pouvons que faire le rapprochement avec la démolition de la raffinerie Petroplus, usine voisine de la nôtre et qui risque de finir chez le ferrailleur du coin.

Que restera-t-il après cela ? Un terrain nu prêt à accueillir un nouveau Disneyland ? Mais qui en profitera ?

Sûrement pas les enfants des ouvriers licenciés qui n'auront pas les moyens d'y rentrer... Gageons que les enfants des patrons d'UPM et de nos politiciens pourront s'y amuser régulièrement, eux ! Une autre évidence, les salariés de Chapelle, les survivants du dernier PSE, dépensent beaucoup d'énergie pour faire tourner l'usine malgré des conditions de vie au travail bien dégradées et veulent oublier ce traumatisme terrible qu'a représenté l'arrêt de la PM3 et le licenciement de nombreux copains.

Tout le monde recherche aujourd'hui la pérennité du site pour l'inscrire dans les

années 2020. Tout a été tenté, les solutions internes et externes, les recherches d'appuis à tous les niveaux...

Mais cette politique tournée entièrement vers le capital et qui donne tous les droits aux employeurs nous fait payer cash la situation qu'ils ont eux-mêmes créée en sabotant notre usine afin de pouvoir déclencher leurs restructurations et ramener de l'argent à la maison mère.

UPM, le chaud et le froid...

Aujourd'hui, UPM s'amuse à souffler le chaud et le froid sur l'avenir du site. Tantôt cette usine est un centre de coût mettant en danger tout le groupe, tantôt cette usine est la mieux placée pour assurer des ventes dans l'Europe de l'Ouest et son ouverture sur la mer est un atout indispensable.

Notre Syndicat de Chapelle, avec notre FILPAC, doit lancer les travaux sur l'approvisionnement en papiers recyclés, notre matière première, ce qui est notre principale inquiétude pour les mois à venir.

Dans le même temps, le groupe UPM restructure une nouvelle fois toutes ses unités et, naturellement, UPM France est directement touchée avec le retour des sites (Raflatac, Plywood et Timber) dans leur division respective.

Quelle conséquence pour UPM France qui ne compte plus qu'un seul site de production ? Le droit d'alerte que nous déclenchons tentera d'y répondre.

Nous pensons que Chapelle paie aujourd'hui la lutte qui a duré plus d'un an, lutte qui a obligé UPM à faire de nombreuses concessions.

Le groupe récupère aujourd'hui la mise en fermant les vannes des investissements qui étaient prévus, en réduisant considérablement les sommes allouées pour l'entretien de l'usine et en récupérant un maximum de cash généré par la chaudière biomasse grâce à la revente de courant à EDF (sur les 12 millions d'euros de gains, UPM récupère environ 7 millions d'euros en « frais de siège » !). Le contrat devra d'ailleurs être renégocié en 2020 !

Une équipe syndicale solide à la barre

Malgré tous ces dossiers, où se mêlent pressions et inquiétudes, la jeune équipe



syndicale, forte de ses 50% de syndiqués CGT, tient la barre grâce à une ligne de conduite issue du travail des aînés. Les formations syndicales CHSCT et CE, toujours indispensables, suivent leur cours.

L'assemblée générale de rentrée de notre union départementale, le 31 août, en présence de Philippe Martinez, a permis de redonner du baume aux cœurs de tous les élus présents et les a motivés pour la tenue de nos assemblées du personnel afin d'aborder plus sereinement et totalement regonflés la journée d'action du 15 septembre pour l'abrogation de la loi El Khomri.

Les syndiqués CGT de Chapelle ont encore répondu au 49.3 de Valls par un arrêt de travail très suivi ce jour-là, de 10 heures à 15 heures. Mais cette grève était en fait autant un mouvement contre la loi El Khomri qu'un message à notre direction pour lui signifier notre volonté de répondre aux attaques potentielles en direction de nos conditions de travail, de notre statut et de nos acquis.

Cette attitude responsable des salariés va renforcer encore la détermination des élus lors des prochaines réunions car, comme tout le monde le sait, c'est le terrain qui décide !

Pas de loi travail dans ma boîte !

Pas de loi travail à Chapelle-Darblay ! ●

Élections TPE 2016 UNE CAMPAGNE ACTIVE

PHILIPPE MOITRY

Les élections TPE de fin novembre/début décembre sont importantes. Elles participent de la défense des salariés et de leur représentativité syndicale au niveau national.

Photo : Philippe Moitry



La FILPAC CGT participe activement à la campagne régionale des élections TPE 2016 en Midi-Pyrénées. Comme en 2012 lors des précédentes élections, c'est le SILPAC 31 qui pilote l'animation de la caravane régionale qui sillonne la région.

Cette élection va mesurer la représentativité des organisations syndicales dans les TPE. Ces résultats révéleront une photographie de la force des organisations syndicales, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords dans les branches (conventions collectives), et donneront des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires.

Lors des élections de 2012, la CGT a été placée très largement en tête du premier scrutin de représentativité dans les très petites entreprises.

Les très petites entreprises, c'est-à-dire celles employant moins de onze salariés, ne sont pas concentrées que dans l'artisanat et le petit commerce. Elles sont aussi nombreuses dans le secteur associatif, dans les professions libérales. Et avec le développement des emplois de service, les particuliers employeurs sont considérés comme des TPE et sont donc également concernés par ces élections.

L'artisanat regroupe quelque 920 000 entreprises pour 250 métiers. Il compte 2,4 millions de salariés dans trois grands secteurs: l'alimentaire, le bâtiment, les services, qui relèvent exclusivement des chambres des métiers.

L'économie sociale rassemble mutuelles, SCOP, fondations, associations. Sur les 1 730 000 salariés de cette économie environ 400 000 travaillent dans les entreprises de moins de 11 salariés (associations sportives, culturelles, économiques, communales).

Les particuliers employeurs (assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile, employés de maison) représentent 1,1 million d'emplois.

Les professions libérales comptent 990 000 emplois, dont 600 000 dans les TPE. Petits commerces et petites indus-

tries représentent 800 000 salariés non rattachés à une grande entreprise et relèvent des chambres de commerce et d'industrie (CCI).

Enfin, 300 000 salariés travaillent dans une TPE sans relever d'une convention collective (source élections TPE 2012).

Afin de rencontrer tous ces salariés, le comité régional CGT Midi-Pyrénées a mis en place une caravane qui sillonne la région, comme ce fut le cas en 2012. Cette caravane visite 43 villes, sur une période allant du 14 septembre au 24 novembre 2016.

De plus, la journée du 8 novembre 2016 a été retenue comme initiative coordonnée sur les 13 départements et sur les 85 unions locales sur la grande région, avec conférence de presse et distribution massive de tracts. ●

Pour Philippe Antoine, conseiller confédéral en charge des TPE et de l'artisanat, « cette élection va porter sur trois enjeux : asseoir une représentativité permettant de négocier les conventions collectives et accords interprofessionnels avec un rapport de forces favorable ; permettre la désignation de nombreux conseillers prud'homains CGT dans les départements ; mettre en place des CPRI (Commissions paritaires régionales interprofessionnelles) [et traiter] des questions d'emploi, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de formation, de sécurité et d'hygiène, d'égalité femmes/hommes et d'activités sociales et culturelles ». (NVO, octobre 2016) ///

Les TPE regroupent plus de

4,6 millions de salariés

(artisanat, associations, particuliers employeurs, commerces de proximité, professions libérales).

EN 2012, DATE DES DERNIÈRES ÉLECTIONS (avec une très faible participation de **10,24 %**) la CGT

obtenait **29,54 %** des suffrages, devançant largement la CFDT (19,26 %) et FO (15,25 %). Chez les non-cadres la CGT obtenait **31,5 %**. Dans les deux régions qui forment l'actuelle Nouvelle Occitanie la CGT obtenait **32,04 %** en Midi-Pyrénées et **33,52 %** en Languedoc-Roussillon. ///

LE CORPS ÉLECTORAL est

constitué des salariés ayant été salariés d'une entreprise de moins de **11 salariés au mois de décembre 2015** (CDI, CDD ou contrat d'apprentissage).

Il faut être âgé de 16 ans le 28 novembre et être inscrit sur les listes électorales. Le droit de vote est indépendant de la nationalité. Le vote se déroule soit par internet (du 28 novembre 9 heures au 12 décembre 19 heures) ou par

voie postale, aux mêmes dates.

À la différence de 2012 où le scrutin se faisait par sigles, il y aura cette fois des candidats. Les élus siégeront dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles. ///

Renseignements sur <http://www.tpe.CGT.fr/> et sur <https://election-tpe.travail.gouv.fr/accueil>

Les salariés des TPE, ça me parle!

 MARIO CIONA

Sur mon département, ma région et de surcroît nouvelle grande région Nouvelle Aquitaine, lorsque l'on évoque les salariés des TPE, cela me parle !

Dans un contexte où la loi travail pourrait bien amener les entreprises dépourvues d'organisations syndicales offensives à y laisser des plumes, c'est bien les salariés des petites entreprises qui seront parmi les plus exposés au dumping social que risque d'engendrer cette loi passée à coups de 49.3. Pour s'y opposer, il faut s'organiser, petites comme grosses entreprises, et par le biais de ces élections, une meilleure représentativité permettra à la CGT de porter la parole de celles et ceux qui n'ont ici pas de représentant du personnel.

Ces salariés comme les autres ont besoin d'avoir des informations (disposition légales et conventionnelles, conditions de travail, santé au travail, formation, égalité professionnelle, aide à la médiation, etc.) et, outre les commissions paritaires régionales qui seront mise en place afin d'aborder ces thèmes, ces élections sont un moyen pour ces salariés de petites entreprises de montrer leur attachement à leurs droits et leur volonté d'être aidés pour en obtenir de nouveaux.

Ces élections leur serviront également à obtenir une représentativité prépondérante de la CGT dans les instances prud'homales pour combattre les injustices, mais également dans les branches professionnelles pour mieux peser dans les négociations.

La loi Rebsamen ne donne que peu de droits aux représentants qui seront élus dans les commissions paritaires régionales, mais le simple fait de créer une nouvelle opportunité d'échanger avec les salariés des TPE doit tendre pour nous, militants, à étoffer nos réseaux d'entraide qui devront être bénéfiques au salariat et permettront d'être un vecteur supplémentaire pour faire connaître les valeurs solidaires et les propositions de la CGT.

Ici, sur mon département, si le sujet des salariés des TPE me tient tant à cœur, c'est qu'historiquement la nécessité de s'adresser à eux et de construire avec eux a toujours été une des priorités pour le Syndicat du Livre de Bordeaux. Notre syndicat n'a eu de cesse de se préoccuper, comme d'autres structures, des salariés des petites entreprises. La solidarité, cela me parle aussi : des moyens ont été définis localement depuis des décennies, permettant de dégager du temps et de mutualiser des fonds pour recevoir et aller aussi à la rencontre de ces salariés. Même si bon nombre d'entreprises ont été impactées par des difficultés économiques, nous avons toujours un maillage conséquent de sections organisées CGT ou de syndiqués dit « isolés » dans bon nombre d'entreprises, de l'ouvrier au

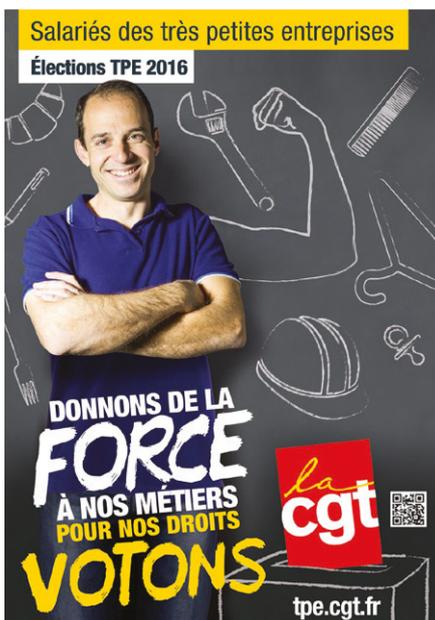
cadre. Et leurs employeurs sont souvent à cent lieues de penser qu'ils sont syndiqués et donc organisés.

Car c'est aussi cela dans les petites boîtes : il faut souvent aborder les employeurs moins frontalement qu'ailleurs mais sans faire profil bas pour autant. Ainsi, nous sommes parfois amenés à devoir faire preuve de stratégie et il nous arrive, par exemple, de créer les conditions de rapprochement de multiples structures dépourvues de représentant du personnel qui travaillent pourtant pour le même patron, ce dernier ayant éclaté les entreprises pour ne pas avoir de représentant du personnel.

Nos compétences juridiques nous ont amenés à porter et gagner des dossiers de ce type. La difficulté pour approcher les salariés de ces petites entreprises et pour eux de s'informer, de revendiquer voire de se défendre d'injustices fréquentes, cela me parle. Comme mon prédécesseur, j'avais proposé ma candidature de conseiller du salarié puisque, par ce biais, nous pouvions imposer notre présence lors d'entretiens préalables à sanction ou au licenciement, lorsque les salariés nous demandaient d'être assistés et ce dans des secteurs d'activité bien éloignés du mien. J'ai effectué ces missions pendant dix années dans l'interpro ce qui m'a permis ainsi de mieux connaître « le monde » des entreprises dépourvues de représentant du personnel. Mais maintenant c'est par ces élections TPE et par ma candidature aux CPRI en région Nouvelle Aquitaine que mon syndicat et moi-même espérons aller à la rencontre de ces salariés et les aider du mieux possible.

Ce parcours m'amène à exercer maintenant un emploi qui peut contribuer à apporter bien des expériences à ceux qui en auraient besoin, d'autant que mon métier m'autorise, entre autres, la consultation d'outils précis relatifs au droit du travail et aux conventions collectives. À cela s'ajoutent les nombreuses occasions instructives qui m'ont permis de rencontrer et d'entretenir des relations avec des acteurs de la justice, notamment par la médiation.

C'est donc parce que cela me parle, autant qu'à d'autres milliers de militants, que j'espère que chacun des adhérents à la CGT apportera sa contribution pour que ces élections soient une réussite pour la CGT et les valeurs humanistes et solidaires qu'elle porte. ●



Si le sujet des salariés des TPE me tient tant à cœur, c'est qu'historiquement la nécessité de s'adresser à eux et de construire avec eux a toujours été une des priorités pour le Syndicat du Livre de Bordeaux.



LA SÉCURITÉ SOCIALE

AU COMMENCEMENT... LA VISION D'UNE SOCIÉTÉ JUSTE ET SOLIDAIRE

 JEAN-FRANÇOIS ROPERT

Soixante et onze ans après sa création, la Sécu se heurte une nouvelle fois aux appétits financiers et à la régression sociale.

Rares sont les ouvrages qui abordent de manière transversale l'ensemble des branches de la protection sociale : santé, vieillesse, emploi, famille. Et pour cause ! La transversalité, dépassant le cadre d'organisation sectorielle et catégorielle, explicite combien la Sécurité sociale, bâtie sur des principes de justice et de solidarité, constitue le socle de la cohésion sociale.

En revanche, les écrits, colloques, séminaires offrant une lecture comptable et de gestion analytique de l'institution foisonnent. L'une des raisons : placer le débat uniquement sur le terrain financier et de gestion budgétaire, c'est vouloir faire la démonstration qu'il est impératif de se libérer de l'organisation sociale, imaginée en 1945, et aujourd'hui inadaptée à la crise économique, au marché du travail et à l'allongement de l'espé-

rance de vie. C'est « éclairer » l'opinion publique de l'absolue nécessité d'une alternative basée sur une logique marchande. C'est asseoir le modèle concurrentiel et assuranciel.

Des experts culpabilisateurs

De cercles d'experts en comité de sages, les rapports n'ont cessé de démontrer les dysfonctionnements de l'institution. Ils formatent les esprits à concevoir la Sécurité sociale comme un agrégat de lois, décrets, arrêtés, circulaires, réformes et à un arsenal de techniques comptables. Ils dénoncent le déséquilibre des régimes, annonciateur de récession économique. Ces analyses labellisées justifient la revendication séculaire des patrons. Celle d'un coût du travail trop élevé et de « charges » sociales exorbitantes. Des prestations collectives qui sont un frein au revenu libre, à la liberté et à la valorisation de la responsabilité individuelle.

Le cotisant peut, alors, développer un comportement individualiste. Il compare ce qu'il cotise à ce qu'il touche, un retour sur investissement. Cette mentalité de repli sur l'intérêt individuel alimente l'autoprotection, principalement en santé et retraite, au profit du marché assuranciel et des fonds de pensions.

Certes, la solidarité, brandie à chaque occasion comme rempart de civilisation, subsiste toujours. Mais cette solidarité ne cherche plus à être le catalyseur d'un changement social. Elle prétend, d'une manière assez schizophrène, assurer la survie d'une population, de plus en plus nombreuse, qualifiée d'« assistée », d'irresponsable, ou un comble, accusée de profiter des minimas sociaux.

Comblent le trou ?

Depuis la fin des années 60, couvert par les conclusions d'experts, les discours du patronat, des gouvernements successifs ou des syndicats réformistes parlent de « combler le trou », « diminuer les dépenses », « rationaliser les coûts » afin de « sauver la Sécu », et rester fidèle aux objectifs ordonnés en 1945 !

Pour la retraite, les différentes réformes ont affaibli les régimes par répartition (base et complémentaire) ce qui encourage l'épargne par capitalisation



et assurance-vie et creuse les inégalités entre retraités. En matière de santé, la diminution de prestation de l'assurance-maladie a développé les institutions privées. Concurrentes et libres de leur tarification, elles proposent à l'assuré des cotisations et des prestations en fonction des modules contractés par ce dernier. Si, pour les professionnels de la politique libérale de l'Institut Montaigne, c'est la garantie de « la liberté de chacun de consommer de la santé » et « la liberté pour les professionnels de prescrire », la marchandisation de la santé accentue l'inégalité d'accès aux soins. Pourtant, les initiateurs de ces mesures restrictives, qui conduisent vers plus d'inégalités et moins de solidarité, affirment que ces réformes ne remettraient nullement en cause les principes issus du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) !

Aujourd'hui, en matière de politique de l'emploi, la loi El Khomri en inversant la hiérarchie des normes (branche/entreprise) ouvre la voie à la contractualisation des relations professionnelles entre le seul salarié, ou sans-emploi, avec l'employeur. Cette logique d'individualisation, que pourrait renforcer les différents comptes personnels (activité, formation, pénibilité, engagement citoyen), développe concurrence et inégalité entre salariés, précaires et sans-emploi.

Les tenants du paradigme assuranciel expliquent que le libre choix et la responsabilité individuelle sont moteurs de toute civilisation et synonymes d'indépendance. Un postulat où l'indépendance des uns condamne à la servitude les autres et où la liberté est considérée comme attribut naturel de l'individu, pour lequel les prestations collectives deviennent autant d'entraves à son libre arbitre. Une liberté pour une caste de privilégiés au détriment de l'égalité et de la justice sociale.

Dans le prolongement du programme du CNR, la Sécurité sociale avait-elle donc pour ambition la décohésion sociale et la dissociation de la société ?

Le programme du CNR est porteur d'une vision politique de la société. Celle d'un nouvel ordre social qui permet aux individus de jouir de leur liberté par l'assurance collective de leur sécurité.

LIBERTÉ ET SÉCURITÉ

Élaboré dans la clandestinité et remanié plusieurs fois, le programme du CNR est un consensus et la continuité de l'union nationale du temps de guerre.

Il est porteur d'une vision politique de la société. Celle d'un nouvel ordre social qui permet aux individus de jouir de leur liberté par l'assurance collective de leur sécurité. La mise en œuvre d'un pouvoir collectif qui aura comme fonctions essentielles la protection et l'intégration des individus dans la société avec pour objectif la satisfaction des besoins.

Sur le plan économique, le programme du CNR dicte notamment « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale » en «... assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des États fascistes ».

Quand, sur le plan social, il codifie le droit du travail « par l'amélioration du régime contractuel du travail » associé à « la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement... », il impose « un rajustement important des salaires » permettant « à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ».

Le respect de la condition humaine et la lutte contre le paupérisme se traduisent par l'extension du champ de la protection à l'ensemble de la population avec « un plan complet de la sécurité sociale, vi-

sant à assurer tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail » ainsi qu'« une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leur vie ». En spécifiant que « la gestion » appartiendra « aux représentants des intéressés et de l'État », le CNR engage l'articulation politique entre l'État, le patronat et les syndicats. La Sécurité sociale sera l'institution qui portera ce nouvel ordre social fondé sur la justice et l'égalité.

Dès octobre 1944, le gouvernement provisoire, issu du Comité français de la libération nationale, confie à Pierre Laroque la préparation de ce plan. La politique de la sécurité sociale est conçue sur la base de trois axes politique : une politique économique de plein-emploi congruente de la sécurité sociale dans le sens où l'un favorise l'autre et réciproquement, une politique d'équipement sanitaire, d'organisation médicale et de prévention, le troisième axe symbolise le mieux l'ambition sociétale de la sécurité sociale. Celui d'une politique de redistribution des revenus tendant à modifier la répartition qui résulte du jeu aveugle des mécanismes du marché. Cet objectif traduit la volonté de dépasser le cadre de la seule logique économique pour remplir une fonction politique majeure.

En effet, il s'agit bien de garantir l'ensemble de la population par le biais de la solidarité nationale. L'exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 expose cette exigence de reformer la structure sociale : « La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes (...). La réalisation d'un tel but est subordonnée à un ensemble complexe de mesures qui engagent toute la politique économique et sociale du pays. (...), organisation de l'emploi assurant à chacun des possibilités de travail, garanties des

salariés contre l'arbitraire des embauches et des licenciements, politiques des salaires fournissant à chaque travailleur des moyens suffisants (...). Mais il demeure toujours des circonstances dans lesquelles un travailleur se trouve privé de ses moyens d'existence (...). Le problème qui se pose alors est celui de la redistribution du revenu national destinée à prélever sur le revenu des individus favorisés les sommes nécessaires pour compléter les ressources des travailleurs ou familles défavorisées. Envisagée sous cet angle, la sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère d'une très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quant aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité.»

Soutenue par une politique contributive, patronale et salariale, l'universalité devait permettre d'échapper à la logique des assurances marchandes.

NAISSANCE D'UN STATUT DU TRAVAILLEUR

Portée par le besoin de construire un monde commun sur des principes d'universalité, l'institution est chargée de bâtir une interdépendance collective indispensable à la sécurité de tous et de chacun. Soutenue par une politique contributive, patronale et salariale, l'universalité devait permettre d'échapper à la logique des assurances marchandes dont le principe, fondé sur l'individualisation, se rapporte à une équivalence entre cotisation et prestation. Régie par un mode organisationnel et des règles de redistribution qui s'affranchissaient de celles imposées par la loi du marché, le plan de 1945 favorisait une égale protection.

Enfin, la solidarité entre les contributions individuelles garantissait un pouvoir collectif source de démocratie.

Le programme du CNR et le plan de la Sécurité sociale qui le prolonge, sont transcrits dans la Constitution de 1946. L'article 11 du préambule confirme la nécessité de protéger l'« homme » en faisant soutenir par la collectivité des charges qu'il ne pourrait assurer seul : « Elle (la nation) garantit à tous (...) la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

Elle confère un statut du travailleur. En effet, le droit syndical (art 6) et de grève (art 7), le droit à l'emploi et le devoir de travailler liés au droit de participer à la détermination collective des conditions de travail et à celui de participer à la gestion des entreprises sont considérés comme partie intégrante « des principes politiques, économiques, et sociaux ».

À la Libération, bien que d'horizons politiques différents, les trois grands partis de l'époque, le PCF, la SFIO et le MRP, font consensus sur les bases du programme du CNR. Sa doctrine inspire la création de la Sécurité sociale et la Constitution de 1946. Mariage entre libéralisme politique et socialisme économique, synthèse d'une « démocratie libérale et sociale » certainement, mais au regard du présent, révolutionnaire dans sa vision politique.

Le PCF premier parti politique de l'époque et la CGT forte d'une nouvelle audience, et membres du CNR, participent pleinement à cette avancée sociale et politique qui ouvrait une nouvelle voie pour une véritable transformation sociale.

Le 5 mai 1947, les ministres communistes sont renvoyés. Sitôt la recomposition gouvernementale effectuée, la dynamique néolibérale s'enclenche.

Le patronat, privé d'audience, compte tenu de sa collaboration avec Vichy et l'Allemagne nazie, organise la remise en cause de la Sécurité sociale et de ses principes, d'universalité et d'unicité, en favorisant le corporatisme et en donnant la primauté à l'économique sur le politique. Le CNPF peut alors s'appuyer sur une majorité politique de centre droit pour s'éloigner des idées du programme de la Résistance.

ARCHAÏSME PATRONAL ET MODERNITÉ CGT

Leurs « rejets » du MEDEF ou leur représentants politiques sont ceux, qui aujourd'hui, sous couvert de « fidélité aux principes de 1945 », de « garanties du maintien des idées du CNR », de « sauvegarder la Sécurité sociale » nous ramènent au temps préhistorique de la « protection sociale ».

Un temps antérieur à la Commune. Celui, déjà, du libéralisme, celui de la déliaison sociale, celui de la soumission à l'égard de la hiérarchie, celui de la prévoyance individuelle, lorsque les ressources de son travail doivent être utilisées, par l'ouvrier, pour assurer sa propre protection.

Au XIX^e siècle, l'épargne individuelle est déjà au cœur de la pensée libérale. Contrairement à ce que déclarent les libéraux, la montée des droits individuels en opposition aux droits des individus n'est pas un accès à l'émancipation de l'homme mais à une indépendance qui caractérise les sociétés dérégulées.

À l'inverse, en revendiquant un nouveau statut du travail salarié, une sécurité sociale professionnelle ainsi qu'une autre répartition des richesses, la CGT s'inscrit dans le projet d'une société émancipatrice de l'individu, juste et égalitaire, initié à la Libération. Une société où la Sécurité sociale, par sa garantie collective, est le vecteur de la liberté individuelle et dans laquelle l'interdépendance de chaque individu est solidairement construite.

La Sécurité sociale est d'abord un enjeu de société et non pas, seulement, une question économique. Institution de la démocratie, elle est l'un des rouages essentiels de la cohésion sociale et de la citoyenneté par l'implication collective qu'elle introduit. Faire prendre conscience de cette responsabilité collective est certainement l'enjeu d'une solidarité à reconstruire pour réussir la transformation sociale. ●

L'ALLIANCE PRO, C'EST QUOI ?

 JEAN-FRANÇOIS ROPERT

Depuis le 29 septembre, Audiens a voté à l'unanimité la charte de principe et de fonctionnement d'une nouvelle association. Explications.

L'ANI du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires (RC) – dont la CGT n'est pas signataire – adoptait des mesures conservatoires relatives aux ressources et aux prestations. Mesures restrictives, notamment pour ces dernières, puisque l'article 4 programmait une évolution de la valeur de service du point des régimes AGIRC et ARRCO (AA), calculée sur l'inflation et des prix moins un point ce qui, en réalité, planifiait un gel des revalorisations des RC.

La deuxième partie, celle qui est à l'origine des travaux pour la constitution d'alliance pro, engageait les partenaires sociaux sur des orientations pour le moyen et le long termes. Ces orientations s'inscrivaient dans une logique de rationalisation des coûts de gestion des institutions de retraites complémentaires (IRC). À cet effet, l'article 8 ordonnait la poursuite des regroupements des groupes de protection (GPS) sociale. Le groupe de travail « article 8 », mis en place par les fédérations de tutelle, rendait, le 29 novembre 2013, ses conclusions incluses dans huit résolutions. La résolution 6 fixait les seuils minimum 10 % et maximum 30 % en métier retraite pour les GPS. La résolution 4 programmait la réduction des dépenses de gestion de 300 millions d'euros⁽¹⁾.

QUI ?

Dès juin 2013, les GPS Agricola, Audiens, B2V, IRP Auto, Lourmel et Pro BTP, membres de l'Association des moyens informatiques des caisses profession-

nelles (AMICAP), ont mis en place un comité ad hoc⁽²⁾. Le 11 octobre de cette même année, le comité ad hoc adressait une lettre d'orientation aux fédérations AA, les saisissant sur le projet d'une alliance professionnelle. Le 21 mars 2014, un rapport de préfiguration était adressé aux mêmes destinataires. Le 25 juin 2015, les principes structurants de l'alliance professionnelle ont été stabilisés par le comité ad hoc, retenant plusieurs principes. Le fondateur pour les membres est celui du respect « *du paritarisme, de l'identité et de l'autonomie politique et stratégique des GPS membres* ». Ainsi chaque étape de construction présentée par le comité ad hoc a été soumise pour validation à chaque sommetale des GPS fondateurs. Le 29 septembre dernier, la sommetale d'Audiens a voté à l'unanimité la charte de « *principe et de fonctionnement* » de l'alliance pro.

POURQUOI ?

L'alliance professionnelle s'est établie sur la volonté de ses membres d'offrir à leurs adhérents (actifs, retraités, entreprises) des services adaptés à leurs besoins dans le cadre d'une approche affinitaire.

L'alliance professionnelle rassemble des groupes qui partagent l'idée que la qualité des prestations fournies aux adhérents se construit et se consolide sur la relation privilégiée avec leurs branches professionnelles. Offrir une prestation « sur mesure », là où les groupes interprofessionnel répondent par « du prêt à porter ». Ainsi, pour Audiens, c'est la possibilité de pouvoir répondre aux spécificités, entre autres, des carrières des artistes aux multi-employeurs, de la prévoyance santé des intermittents, des pigistes et correspondants à l'étranger. Les groupes professionnels, estimant que les adhérents ont des besoins propres aux secteurs dans lesquels ils exercent leur

activité professionnelle, considèrent que l'attachement et la proximité avec leur adhérent sont les sources principales de la qualité de service.

Ainsi, à titre d'expérimentation, ont été ouvertes deux « *agences conseil alliance pro* » en région parisienne.

Il s'agit de proposer aux adhérents un conseiller spécifique au sein d'un réseau physique de proximité avec la mise en place d'un système d'ouverture de dossiers retraite adapté aux spécificités des adhérents des branches professionnelles des GPS constituant l'alliance pro ; l'assurance d'une continuité, pour l'affilié, dans le traitement de son dossier, notamment à travers l'unification d'une interlocution client.

COMMENT ?

L'alliance s'appuiera sur trois organes, puis sur deux : fusion (obligatoire) des IRC de chaque GPS donnant naissance à une IRC alliance ARCCO et une IRC alliance AGIRC. Celles-ci seront fusionnées au 1^{er} janvier 2019 pour devenir une IRC unique de l'alliance ; une entité en charge de la gestion opérationnelle des activités de l'alliance sous forme de GIE.

• **Il est mis en place, dans chaque IRC de l'alliance, autant de sections professionnelles que de GPS membres de l'alliance. Celles-ci assurent la représentation et garantissent les intérêts matériels et moraux de chaque GPS, en termes de gestion de retraites complémentaires et de politique d'action sociale.**

La mise en œuvre de l'action sociale est du seul ressort des sections professionnelles. Chaque section professionnelle représente les IRC communes dans leur sommetale « mère ».

• **Les GPS composant l'alliance adhèrent à une structure commune de moyens sous forme de GIE, qui accueille notamment les activités mutualisées en retraite.**

• **En assurance de personne (ADP), la responsabilité des fonctions clés de chaque groupe est totalement préservée. Il n'existe aucune solidarité financière mécanique, ni influence dominante entre les groupes.**

• **Les IP, mutuelles, sociétés d'assurance qui sont membres de chaque groupe conservent leur**

L'alliance professionnelle rassemble des groupes qui partagent l'idée que la qualité des prestations fournies aux adhérents se construit et se consolide sur la relation privilégiée avec leurs branches professionnelles.

PROTECTION SOCIALE

structure ainsi que leurs orientations politiques, notamment en matière de souscription, de garanties et de tarifs.

• Sur la base des choix stratégiques de leur sommitale et du conseil d'administration de leur(s) institution(s) ADP, au volontariat, les groupes peuvent mutualiser différents outils ou savoir-faire dans le GIE.

QUAND ?

Dans un courrier daté du 15 mars 2016, l'Instance de coordination AGIRC-ARRCO-CTIP (ICAAC) appelait « de ses vœux la constitution de l'alliance professionnelle » et souhaitait « que les parties prenantes à l'Alliance professionnelle progressent rapidement dans la concrétisation de leur intention, tant politique qu'opérationnelle, en s'inscrivant pleinement, au travers d'un calendrier engageant et adapté, dans le plan de transformation de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO ».

Ainsi, après avis favorable confirmé de l'ICAAC, courant décembre, l'alliance a prévu le lancement opérationnel du GIE en janvier 2017 pour une fusion juridique des IRC le 1^{er} janvier 2018, et une fusion technique à l'issue du passage au régime unifié le 1^{er} janvier 2019.

CONCLUSION

Réforme de la retraite complémentaire, portabilité des droits, obligation de la complémentaire santé, contrats responsables, déclaration sociale nominative,

sécurisation des parcours professionnels... la protection sociale évolue.

La CGT n'est pas signataire des accords du 13 mars 2013 et du 30 octobre 2015.

Les administrateurs CGT, majoritaires au sein du groupe de protection sociale des professionnels de la presse, du spectacle et de la culture Audiens, assurent leurs responsabilités institutionnelles dans un cadre jalonné de règles sur lesquelles ils ont été, avec leur organisation syndicale, en opposition.

Sont-ils d'accord avec une lecture purement gestionnaire et comptable de la protection sociale ? Non !

Adhèrent-ils à la logique de rationalisation des coûts et d'économies de dépenses au détriment des pensions, prestations et services ? Non !

Les réunions avec l'ensemble des administrateurs CGT de chaque GPS de l'alliance et la commission Activités retraites confédérale ont permis de débattre de l'opportunité de créer l'« alliance pro » et de formuler un certain nombre d'exigences quant à sa constitution.

L'avis unanime de cette commission était de préserver le lien professionnel, non pas par opposition à l'activité revendicative interprofessionnelle et collective pour les droits sociaux, mais bien pour garantir une qualité du service rendu aux salariés actifs /retraités par la prise en compte des spécificités professionnelles. Les administrateurs CGT de chaque groupe ont veillé à ce qu'une équitable répartition des dotations de gestion permettant

de pérenniser et de développer l'action sociale au sein de chaque groupe soit actée. Ils ont aussi exigé que soit validée la représentativité syndicale, dans les instances fondées, sur l'expression des salariés dans les branches professionnelles, ce qui est consigné dans la charte de l'alliance professionnelle. De même plusieurs scénarios, sur les 600 M€ d'économies demandées à l'ensemble des GPS, dans le cadre des accords précités, sont en cours d'élaboration. Le principe de non-recours aux « départs contraints » et d'une solution sociale et professionnelle pour les salariés de chaque groupe formant l'alliance a été retenue, sur notre proposition, par le comité ad hoc. La protection sociale professionnelle allie gestion mutualisée des risques et personnalisation du service. Convaincu de l'efficacité et de l'efficience de ce modèle Audiens a décidé de bâtir, avec Pro BTP, B2V et Lourmel, une alliance combinant indépendance des structures politiques des groupes et mutualisation selon un principe de subsidiarité et solidarité. ●

(1) L'accord du 30 octobre 2015 exige 300 millions d'euros d'économies supplémentaires.

(2) Comité composé des directeurs généraux et du président et vice-président des sommitales des groupes de l'AMICAP investis dans le projet d'alliance Pro. Depuis l'origine en juin 2013, Jean-François Ropert en assume la présidence.

publicité



Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :

entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com

Votre contact : contact-branches@malakoffmederic.com

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

ArjoWiggins Wizernes

Les campeurs de la solidarité

CATHERINE MIGUET, FRANCK SAILLIOT

Une initiative d'un nouveau genre qui garde au cœur l'esprit de 1936 et des luttes sociales.

Juin 1936, des millions de grévistes, obtiennent après la victoire politique du Front populaire, d'importantes conquêtes sociales, que le patronat et le gouvernement tenteront de remettre en cause dès 1938. La bataille pour les acquis sociaux ne date donc pas d'hier. Parmi les conquêtes sociales, l'une des plus emblématiques est celle des congés payés.

En cette année 2016, 80 ans après la victoire du Front populaire et des grévistes, l'Avenir social et la FILPAC ont innové en mettant en place un projet commun associant les salariés en lutte de l'usine Arjo à Wizernes et le tourisme social. Invitation avait été faite, cet été, pour que des militants et leurs familles, de toute la France, puissent venir passer quelques jours sous la tente, sans contrepartie financière. Les travailleurs de l'Aa faisant visiter l'usine et parlant de leur lutte. Un guide touristique de la région a même été conçu par la FILPAC et le syndicat.

Ce projet novateur est né de la volonté de la FILPAC et de l'Avenir social de faire vivre la solidarité, de faire mieux connaître la lutte de la CGT qui se bat contre le démantèlement de son outil de travail depuis plus de deux ans et en occupant l'usine depuis plus de dix-huit mois afin d'éviter que les machines soient démontées et vendues. En effet, un ou des repreneurs existent, les machines sont en état de marche (certaines sont très récentes : investissement en 2012) gardées sous tension et protégées afin d'éviter la rouille, la poussière...

C'est à la suite de deux journées portes ouvertes dont la dernière le 21 mai en présence de Philippe Martinez que la FILPAC a saisi l'Avenir social afin

d'étudier un projet de vacances sur place pour populariser cette lutte. Après avoir visité le site, l'Avenir social et la FILPAC ont décidé d'œuvrer à ce projet solidaire qui correspond à ce que l'Avenir social souhaite développer, à savoir travailler avec les organisations de la CGT sur un projet inédit et novateur. Une convention de partenariat a été signée entre la FILPAC et l'Avenir social, le 23 juin 2016 à Wizernes en présence des camarades d'Arjo et de l'UL de Saint-Omer. Des financements ont été sollicités auprès de plusieurs partenaires afin de prolonger le projet. L'union

Ce projet novateur est né de la volonté de la FILPAC et de l'Avenir social de faire vivre la solidarité, de faire mieux connaître la lutte de la CGT qui se bat contre le démantèlement de son outil de travail depuis plus de deux ans.



locale de Saint-Omer a apporté l'aide matérielle et logistique, et a financé le repas de clôture qui a eu lieu le samedi 27 août. Enfin, la FILPAC s'est chargée du plan de communication commun Avenir social/FILPAC afin de faire connaître ce projet. L'inauguration a eu lieu le 5 juillet sur le site, tel que prévu au départ du projet, malgré la présence d'un huissier qui nous a indiqué que nous étions dans l'illégalité et a pris des photos de l'inauguration. Les médias ont parlé de l'initiative notamment *la Voix du Nord*, *l'Indépendant*, *l'Humanité Dimanche*, *Liberté hebdo*. Sur décision de justice, en référé, l'installation n'a pu se tenir à l'emplacement prévu. Une solution de rechange a été aussitôt recherchée. Dès le lundi 11 juillet, un camping situé à deux kilomètres de l'usine a accepté d'accueillir les vacanciers et les tentes ont été plantées sur place, grâce aux militants CGT d'Arjo et de l'union locale de Saint-Omer. Au total, vingt-six nuits ont été facturées en sus du terrain, mais de nombreux camarades sont aussi venus voir les militants d'Arjo et visiter l'usine sans pour autant dormir sur place. Ce projet exceptionnel a démontré la nécessité de travailler entre structures, territoires, professions et l'Avenir social. Il a démontré également que d'autres formes de lutte et de soutien sont possibles en un temps record et a permis de faire bénéficier de séjour de vacances à titre gracieux. ●



Georges Séguy aura marqué l'histoire de la CGT et du mouvement populaire. Résistant, déporté, figure importante de Mai-Juin 1968, il a incarné ce qu'il y avait de meilleur dans la classe ouvrière de France. Homme ouvert sur le monde, il se revendiquait du syndicalisme de masse et de classe.

GEORGES SÉGUY, un syndicaliste au service de tout le salariat

Sur les antennes de BFM, il y a quelques jours, Michel Onfray faisait étalage de sa science pour parler des syndicats. Un discours affligeant considérant les syndicats inutiles et dépassés, estimant que les travailleurs devaient eux-mêmes prendre en main leur destin.

Tiens, n'est-ce pas la vocation de la CGT ?

C'est d'ailleurs comme ça que le syndicalisme s'est construit. Le plus surprenant, c'est que pour étayer son propos, notre sociologue prend appui sur mai 68 et déclare, droit dans ses bottes, que la CGT, par la voix d'Henri Krasucki, a donné l'ordre de reprise du travail sur injonction de Moscou ! Rien de moins. Deux contre-vérités majeures.

C'est Georges Séguy qui était secrétaire général, et il n'y a jamais eu de mot d'ordre de grève générale. La démarche de la CGT et de son secrétaire général était de laisser aux travailleurs la liberté de décider eux-mêmes de la conduite du mouvement. Pas de mot d'ordre central de mise en grève et, évidemment, pas de mot d'ordre d'arrêt de la grève !

Cet épisode, cette caricature de l'histoire parmi tant d'autres témoigne, s'il était nécessaire, de la nécessité de s'approprier l'histoire, le parcours de la CGT et de ses dirigeants. La disparition de Georges doit nous inciter à prolonger dans les conditions d'aujourd'hui son message, sa politique, sa vision du syndicalisme, tant elle est profondément actuelle. La vision de Georges, pour la CGT, c'est une vision qui se décline autour de quelques thèmes fondateurs d'un syndicalisme moderne et efficace. Les thèmes de la jeunesse, de la démocratie, de l'unité et de l'indépendance en sont les principaux. En relisant ses discours, ses rapports aux congrès, aux CCN, ses interviews, on ne peut que remarquer la constance qui l'anime pour que la CGT laisse toute sa place à la jeunesse. C'est ce qui l'amène, après avoir noté un décalage entre l'organisation et les jeunes en Mai 68, à créer le Centre confédéral de la jeunesse.

Un centre confédéral bénéficiant d'une certaine autonomie pour bousculer positivement les lourdeurs du syndical. En 1969, Jean-Luc Destrem en devient le premier responsable. J'aurai la lourde charge, à mon tour, de le diriger au cours des années 1977 à 1982. Entre-temps, j'aurai eu aussi l'honneur d'être son collaborateur. Cette expérience

La vision de Georges, pour la CGT, c'est une vision qui se décline autour de quelques thèmes fondateurs d'un syndicalisme moderne et efficace. Les thèmes de la jeunesse, de la démocratie, de l'unité et de l'indépendance...

aura été émaillée d'initiatives, pour certaines retentissantes, occupation d'agences d'interim, de plateau de TV, l'émission d'A2 au Palace, manifestation spectaculaire pour Bobby Sands, contre Margaret Thatcher...

Démocratie, unité, indépendance, un triptyque qui résonne en permanence chez Georges.

La rupture de l'union de la gauche en 1977 l'amène à aiguïser sa réflexion. Le syndicalisme n'est pas condamné à dupliquer la division politique. Le monde du travail a besoin d'un syndicalisme uni, le rapprochement amorcé avec la CFDT montre que cela est possible.

Pour renforcer l'unité d'action, Georges Séguy propose au 40^e Congrès de la CGT en 1978, à Grenoble, un Comité national d'unité d'action. Ce comité a pour vocation à établir un mode de relation permanent et durable entre les organisations syndicales, allant ainsi au-delà de la seule unité ponctuelle.

Cet objectif audacieux se heurte malheureusement à plusieurs écueils : le poids des débats politiques entre les forces de la gauche dans le pays et ses répercussions à l'intérieur de la CGT, le recul de la CFDT qui ne tardera pas à s'engager dans son recentrage, ne permettant pas à cette idée si précieuse de se concrétiser.

Cette expérience conforte Georges dans sa conviction d'un syndicalisme CGT indépendant, contraire à toute notion de courtoisie de transmission. Indépendant mais pas neutre, il considérait que la CGT avait le devoir d'intervenir dans le débat politique dans l'intérêt des travailleurs et cela à partir de l'empreinte génétique de notre syndicalisme : « *Être un syndicalisme de masse et de classe* ».

Un syndicalisme de masse suppose une CGT capable d'accueillir en son sein, quelle que soit son appartenance politique, philosophique ou religieuse. Pertinent à la base, ce concept doit le rester de l'entreprise à la Confédération. Jusqu'au Bureau confédéral, cette diversité sera présente, constituant une vraie richesse pour l'organisation. Une démarche qui est contraire à l'esprit du clan, à toute notion de tendance, privilégiant la culture du débat.

À partir de ces quelques lignes, on se rend compte de la modernité de la vision de Georges Séguy pour la CGT. Il faudrait rajouter qu'il a également jeté les bases du renouveau du syndicalisme international. Devant l'immobilisme de la FSM, l'impossibilité pour cette organisation de sortir de la confusion État/parti/syndicat, il en tire les conséquences pour amorcer le départ de la CGT de cette organisation, qu'elle a pourtant contribué à créer. C'est ce que permettra plus tard l'adhésion de la CGT à la CES et la création de la CIS, qui ne sont pas non plus sans problèmes dans leur fonctionnement.

Georges Séguy, c'est aussi l'attachement à la paix avec notamment la création et l'animation de l'Appel des cent, qui a joué un grand rôle dans la mobilisation pour une politique de paix et de désarmement.

L'espace de travail est immense. Investissons-le ! ●



Quand l'audiovisuel ne tourne pas rond

 JACQUES DIMET

On sait bien, et depuis longtemps, que le monde ne tourne pas tout à fait rond. Depuis que Vincent Bolloré a pris le contrôle du groupe Canal, tout va à vau-l'eau dans la chaîne cryptée et le reste du navire coule. Mais c'est sans doute ce que souhaite le nouvel amiral. *Les Guignols* sont déjà, de fait, morts. Ils ont perdu l'esprit. *Le Grand journal* et le nouveau *Petit Journal* sont à désespérer de la création audiovisuelle et le pompon, c'est évidemment aujourd'hui I Télé. Cette chaîne, conçue comme d'information, ouvre largement la porte à Morandini, mis en examen par ailleurs pour corruption de mineurs avec circonstances aggravées. La présomption d'innocence vaut pour tous, mais

“

On n'est plus dans l'info, dans l'analyse, dans la compréhension, on est dans le show, et dans le mauvais, car les seuls bons shows sont ceux qui sont faits par des artistes, des comédiens et des comédiennes.

”

par-delà l'affaire judiciaire qui défraye la chronique, c'est le choix même du type d'émission qui rend le mieux compte du changement d'orientation de la chaîne. On n'est plus dans l'info, dans l'analyse, dans la compréhension, on est dans le show, et dans le mauvais, car les seuls bons shows sont ceux qui sont faits par des artistes, des comédiens et des comédiennes.

Les journalistes d'I Télé se sont mis en grève. Unaniment. Que fait la direction? Elle déménage brutalement un certain nombre de bureaux de journalistes, certains d'entre eux retrouvant même leurs affaires dans les poubelles, ce qui est un dysfonctionnement, reconnaît, toute honte bue, la direction. Vincent Bolloré veut en effet faire cohabiter la rédaction d'I Télé et celle de son gratuit *Direct Matin*. Ce qui se passe à I Télé et à Canal est, certes, une caricature d'un tycoon des médias (ou qui se voudrait tel) mais ressemble aussi étrangement au tangage que connaît actuellement France 2, où les démissions se succèdent et où la course à l'Audimat semble prévaloir sur une télévision de qualité. On peut s'interroger également sur ce qui a poussé la direction de Radio-France à se lancer avec France Info dans la télé. Il suffit de regarder la nouvelle chaîne du numérique pour se dire que filmer la radio, ce n'est pas faire de la télévision. Voir un journaliste, debout, lire son texte n'a pas beaucoup d'intérêt. Quand comprendront-ils que, même s'il y a des convergences, la radio, la télé, la presse écrite, le web sont des médias différents? L'écriture, la lecture, l'attente sont différentes. Aujourd'hui, ce qui prime, pour eux, c'est l'argent facile. Au détriment de l'information et du commentaire.

Les Morandini, les Hanouna ont encore de beaux jours devant eux tant que le capitalisme débridé leur servira la soupe.

Qu'ils fassent tout de même attention : le jour où ils ne les serviront plus, nos capitalistes les renverront sans état d'âme à leurs trop chères études. ●



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

30 ans
1986/2016
filpac cgt

**Fédération des travailleurs
des industries du livre,
du papier et de la communication CGT**

**TRENTE ANS DE LUTTES
SYNDICALES POUR
LE LIVRE, LE PAPIER
ET LA COMMUNICATION**
MONTREUIL / 8 décembre 2016
DÉBATS, RENCONTRES
EXPOSITION du 6 au 23 décembre 2016

www.filpac-cgt.fr